



Chiffres STATISTIQUES DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Clés 2021

Ministère de la Culture

Département des études,
de la prospective,
des statistiques
et de la documentation
(Deps-doc)



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication

La collection « Chiffres clés » est publiée par le Département des études, de la prospective et des statistiques et de la documentation (Deps-doc) du ministère de la Culture depuis 1991. Elle offre chaque année un panorama chiffré de la diversité des filières et des activités culturelles.

Cette publication de référence dans le champ de la culture est réalisée avec l'indispensable collaboration de l'ensemble des directions ministérielles et des établissements publics placés sous leur tutelle, des services d'autres départements ministériels, de l'Insee et de nombreux organismes et syndicats professionnels. Le calendrier législatif et réglementaire a été établi avec l'aide précieuse de la mission de la politique documentaire du Deps-doc du ministère de la Culture.

L'édition est conçue en complémentarité avec le site ministériel www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques où sont mises à disposition régulièrement des données chiffrées et des analyses sur la culture et la communication.

Pour en savoir plus :

www.culture.gouv.fr → Thématiques → Études et statistiques → Statistiques culturelles → Données statistiques

Directrice de la publication : Amandine Schreiber
Rédactrices : Barbara Bauchat, Laure Turner
Coordination éditoriale : Barbara Bauchat

Ont contribué à la rédaction de cet ouvrage :
Barbara Bauchat, John Baude, Nathalie Berthomier, Ludovic Bourlès, Jean-Cédric Delvainquière, Anne Jonchery, Philippe Lombardo, Wided Merchaoui, Edwige Millery, Stéphanie Molinero, Yann Nicolas, Sylvie Octobre, Frédérique Patureau, Sébastien Picard, Nicolas Pietrzyk, Jasmina Stevanovic, Léa Tholozan, Claire Thoumelin, Laure Turner, Tiphaine Vilbert, Lucile Zizi.

ISBN 978-2-11-139980-8

Réalisation : Transfaire, 04250 Turriers

© Ministère de la Culture, Deps-doc, Paris, 2021

En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, complétés par la loi du 3 janvier 1995, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.

Formations, emplois et revenus

Emploi culturel	62
Les artistes-auteurs en 2018	74
Droits d'auteur et droits voisins	80
Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture	88
Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle	94
Égalité entre femmes et hommes	102
Une typologie des parcours des intermittents du spectacle indemnisés	108

Emploi culturel

Il existe deux façons d'aborder l'emploi culturel : soit en décrivant les professions définies comme culturelles (artiste plasticien, chanteur, régisseur, journaliste, écrivain, architecte, etc.), soit en décrivant les emplois des secteurs dits culturels (patrimoine, édition de livres, cinéma, etc.), quelle que soit la nature (culturelle, administrative, technique, etc.) de ces emplois. En 2018, 645 700 personnes exercent en France une profession culturelle au titre de leur emploi principal (tableau 1), soit 2,4 % de l'emploi total, et 703 800 personnes travaillent dans le secteur culturel, soit 2,6 % de l'emploi total (tableau 2).

Les deux approches se recoupent partiellement (graphique 1). Ainsi, 369 500 personnes exercent une profession culturelle dans un secteur culturel (par exemple en tant que traducteur [464B] dans le secteur de l'édition de journaux [58.13Z] ou encore graphiste [465A] pour une agence de publicité [73.11Z]), 276 200 personnes exercent une profession culturelle dans un secteur non culturel (par exemple, designer dans l'industrie automobile) et 334 300 personnes exercent une profession non culturelle dans le secteur culturel (en occupant, par exemple, un poste de secrétaire dans une agence d'architecture ou dans un théâtre).

Des professions culturelles principalement présentes en Île-de-France

Les professions culturelles sont surreprésentées en région francilienne. En 2018, 39 % des professionnels de la culture résident en Île-de-France (tableau 1), soit une part supérieure à celle observée dans l'ensemble de la population active (20 %). Certaines professions sont particulièrement concernées par cette surreprésentation : les métiers du spectacle, les auteurs littéraires, les directeurs de journaux et de maisons d'édition, les journalistes. Pour autant, la part des professionnels de la culture résidant en Île-de-France décline fortement depuis les années 1990 : en, en 1991, la moitié des actifs occupant une profession culturelle résidaient en effet en Île-de-France, soit 11 points de plus qu'aujourd'hui.

Les professionnels des arts visuels forment plus du tiers des effectifs

Premier groupe d'actifs culturels, les professionnels des arts visuels et métiers d'arts représentent un tiers des effectifs avec 213 500 actifs et ont vu leur population multipliée par 1,5 en quinze ans (graphique 2). L'essor de ce groupe est avant tout porté par la forte augmentation, depuis la fin des années 1990, des concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (465A). Designers, architectes et décorateurs d'intérieur, stylistes, graphistes..., autant de professions dont l'expansion a été portée par l'essor du secteur du design et par la diversification de l'offre de formation spécialisée.

Deuxième groupe professionnel en termes d'effectifs, les métiers du spectacle, avec 197 400 actifs en 2018, répartis entre cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles (scénographe, directeur de théâtre, producteur), artistes (acteur, chanteur, danseur) et techniciens (techniciens de plateau, machinistes).

Par ailleurs, 94 600 individus exercent un métier littéraire, en tant que journalistes, cadres de l'édition, auteurs ou traducteurs. Les architectes sont 63 000. 54 800 personnes sont professeurs d'art dans un établissement spécialisé (écoles des beaux-arts, conservatoires, écoles

d'arts plastiques, écoles de musique, associations culturelles et de loisirs, cours particuliers, etc.), hors établissements d'enseignement général secondaire ou supérieur. Enfin, les métiers de l'archivage, de la conservation et de la documentation rassemblent de leur côté 22 500 actifs – un effectif qui accuse une forte baisse (– 30 % en 15 ans).

Une part de femmes plus faible que dans l'ensemble de la population active

Depuis les années 1960, la croissance du taux d'activité féminine constitue l'une des transformations majeures du monde du travail. Cette progression ininterrompue et de grande ampleur conduit aujourd'hui à une quasi-parité des actifs en 2018 en France : 48 % des actifs occupés sont des femmes. Ce phénomène s'observe également au sein des professions culturelles : la part des femmes a progressé de façon régulière depuis quinze ans, mais elle demeure inférieure à la moyenne nationale en 2018 (seulement 44 % de femmes dans les professions culturelles), un constat paradoxal au regard de la surreprésentation des femmes dans les formations artistiques et culturelles supérieures (61 % des étudiants des écoles supérieures sous tutelle du ministère de la Culture en 2019-2020 sont des femmes).

Des professionnels de la culture diplômés et d'origine sociale élevée

Les professionnels de la culture ont majoritairement une origine sociale élevée, c'est-à-dire que leur père occupe ou occupait une catégorie socioprofessionnelle de cadres et professions intellectuelles supérieures (médecin, avocat, ingénieur, cadre d'entreprise, personnel de catégorie A de la fonction publique, etc.) ou de professions intermédiaires (technicien, contremaître, instituteur, infirmier, personnel de catégorie B de la fonction publique, etc.). Cette caractéristique est beaucoup plus marquée dans les professions culturelles que dans l'ensemble de la population active (respectivement 51 % et 29 %). Cette appartenance aux classes sociales supérieures est particulièrement élevée chez les architectes (57 %), les professions littéraires (57 %), en particulier les auteurs littéraires (64 %) les directeurs de journaux (60 %), mais aussi chez les cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation (52 %). En revanche, elle est plus faible que la moyenne nationale pour les ouvriers d'art (21 %) et les artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers (26 %).

Fortement liés à l'origine sociale, les actifs des professions culturelles se caractérisent également par un niveau de qualification particulièrement élevé : 51 % sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 (ou plus) contre 25 % seulement de l'ensemble des actifs en emploi en 2018.

Cette surqualification concerne tout particulièrement les femmes : en 2018 comme quinze ans plus tôt et dans toutes les professions, la part des femmes titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveau bac + 3 (ou plus) est supérieure à celle des hommes. Elles sont plus de la moitié à être diplômées du supérieur contre quatre actifs masculins sur dix des professions culturelles.

Contrats temporaires et cumul d'emploi dans l'année pour les salariés

La part des contrats à durée limitée (CDD, vacations, emplois aidés...) a doublé au sein du salariat au cours de la période 1997-2017 dans l'ensemble des professions, y compris culturelles où elles atteignent un niveau élevé. Dans les professions culturelles, les contrats à durée déterminée concernent plus d'un tiers des actifs (32 %, contre 16 % de l'ensemble des actifs salariés).

Les formes d'emploi des salariés sont contrastées avec, pour certaines activités, une succession de postes dans l'année. Cela concerne principalement le spectacle vivant, l'enseignement culturel et l'audiovisuel.

Le salariat à temps partiel est plus répandu et concerne particulièrement les femmes

L'emploi salarié à temps partiel est également plus répandu que dans l'ensemble du salariat mais reste une caractéristique qui concerne davantage les femmes, qu'elles exercent une profession culturelle ou non. Une active sur trois est concernée par le temps partiel. Toutefois, le temps partiel masculin (7,8 % des hommes salariés en 2018) progresse de façon continue alors que celui des femmes n'a que faiblement évolué depuis le début des années 2000.

Interrogés en 2011 sur la raison principale qui motive l'exercice du travail à temps partiel, les salariés des professions culturelles répondent le plus souvent qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein : les femmes comme les hommes citent ce motif au premier rang, avec toutefois une part plus modeste de femmes (35 % contre 45 % des hommes salariés à temps partiel). La seconde raison la plus fréquemment évoquée distingue en revanche très fortement les salariés des deux sexes : du côté des femmes, il s'agit du choix de s'occuper des enfants (30 % contre seulement 3 % des hommes) et du côté des hommes, des contraintes liées à l'exercice d'une seconde activité professionnelle (26 % des hommes mais seulement 11 % des femmes).

Le nombre de professionnels de la culture et l'emploi dans les secteurs culturels se stabilise

Après une forte hausse au début des années 2000, le nombre de personnes exerçant à titre principal une profession culturelle a connu une stabilisation entre 2012 et 2015 et reprend sa croissance depuis. De même l'emploi approché par secteur diminue depuis 2012 mais progresse à nouveau depuis 2015. Les effectifs du secteur du livre et de la presse sont, en 2016, 20 % inférieurs à ceux observés en 2009. Une légère amélioration s'observe depuis deux ans, leur permettant d'atteindre en 2016 le niveau d'emploi observé en 2012. À l'inverse, les effectifs de l'enseignement artistique amateur, profitant notamment du développement du non-salariat et particulièrement du micro-entrepreneuriat, ont été multipliés par près de 3 depuis 2009 (graphique 3).

Le secteur du livre et de la presse demeure le principal employeur du monde de la culture

En abordant la question de l'emploi par le prisme des secteurs culturels, on observe que celui de l'imprimé (livre et presse) demeure le premier employeur, avec 134 000 actifs. En lien avec le développement des métiers des arts visuels (graphistes, décorateurs, stylistes, etc.), les effectifs de ce secteur, majoritairement porté par les activités de la création artistique et du design, progressent fortement depuis 2009 (+ 32 %) pour s'établir à 105 100 personnes. Autre secteur dynamique, le patrimoine voit ses effectifs progresser de 22 % depuis 2009 pour s'établir à 57 500 actifs en 2018.

Le non-salariat : une forme d'emploi de plus en plus présente.

Fin 2016, 175 500 non-salariés travaillent dans les activités culturelles, soit près d'un tiers des emplois : c'est 2,5 fois plus que dans l'ensemble des secteurs d'activité. En près de dix ans, les effectifs non salariés des secteurs culturels ont quasiment doublé. L'enseignement artistique amateur attire cinq fois plus de non-salariés qu'en 2007 et les arts visuels trois fois plus (graphique 4). Ces derniers bénéficient de l'essor considérable des activités du design, dont les effectifs ont été multipliés par plus de 10 entre 2007 et 2011 avant de croître de 6 % en moyenne par an les années suivantes. En revanche, les effectifs non salariés ont progressé moins vite entre 2007 et 2016 dans l'architecture (+ 22 %) ou dans le secteur du livre et de la presse (+ 24 %). Ces deux secteurs regroupaient 54 % des non-salariés des secteurs culturels en 2007, contre seulement 35 % neuf ans plus tard.

L'auto-entrepreneuriat porte la croissance de certains secteurs

La croissance des effectifs de non-salariés est liée à la création du statut d'auto-entrepreneur en 2009 relayé fin 2014 par celui de micro-entrepreneur. Ainsi, dès 2009 l'auto-entrepreneuriat s'est imposé dans plusieurs secteurs culturels et a accompagné leur expansion. Par exemple, la croissance du nombre de non-salariés travaillant dans l'enseignement artistique amateur a nettement accéléré en 2009 (+ 46 %) et 2010 (+ 42 %). En 2016, le micro-entrepreneuriat concerne 55 % des non-salariés des secteurs culturels contre 31 % de l'ensemble des non-salariés hors agriculture. 83 % des non-salariés de l'enseignement artistique amateur et 72 % de ceux travaillant dans les arts visuels exercent leur activité sous le statut de micro-entrepreneur (tableau 3). Dans les secteurs au sein desquels le poids du non-salariat était déjà important, comme l'architecture, la part de micro-entrepreneurs est bien plus faible (24 %). Une partie du dynamisme du statut d'auto-entrepreneur se fait au détriment des autres statuts d'indépendance ; ainsi, si le nombre de non-salariés des secteurs culturels a globalement augmenté, le nombre de non-salariés « classiques » a diminué depuis la création du statut d'auto-entrepreneur.

Indépendants mais aussi salariés

Le cumul d'une activité non salariée avec un emploi salarié s'est globalement développé dans les secteurs culturels. Si, en 2007, la part de salariés multi-actifs était proche de celle de l'ensemble des non-salariés, elle a plus que doublé en neuf ans : elle est de 26 % en 2016 et lui est désormais supérieure de 10 points. Dans les secteurs de l'architecture et de la publicité, davantage concernés par le non-salariat classique, le taux de pluriactivité demeure toutefois semblable à celui de l'ensemble des non-salariés. Le secteur de l'enseignement artistique amateur se démarque des autres : presque un non-salarié sur deux y est pluriactif fin 2016. La pluriactivité est plus élevée parmi les micro-entrepreneurs des secteurs culturels : 37 % des micro-entrepreneurs y sont pluriactifs, contre 29 % de ceux de l'ensemble des secteurs hors agriculture.

Les non-salariés : une population qui rajeunit et se féminise

La population des non-salariés des secteurs culturels rajeunit : 41 % d'entre eux ont moins de 40 ans en 2016, contre 29 % neuf ans plus tôt. Quelle que soit l'activité, le micro-entrepreneuriat est majoritairement choisi par les non-salariés âgés de moins de 40 ans : dans l'ensemble des secteurs culturels, 77 % d'entre eux sont micro-entrepreneurs, contre 55 % des non-salariés tous âges confondus.

De même, la part des femmes parmi les non-salariés des secteurs culturels a progressé de façon régulière depuis 2007 et reste supérieure à celle observée pour l'ensemble des non-salariés hors agriculture. Ainsi, en 2016, 43 % des non-salariés des secteurs culturels sont des femmes (33 % en 2007), contre 37 % de l'ensemble des non-salariés (31 % en 2007). Des secteurs traditionnellement masculins se féminisent à grands pas : la part des femmes a augmenté entre 2007 et 2016 de 10 points dans les arts visuels, de 12 points dans l'architecture (tableau 3). Les femmes sont plus souvent micro-entrepreneuses que leurs homologues masculins, notamment dans ces secteurs où elles étaient peu présentes avant la création de ce statut.

Sources et méthodes

Les statistiques sur les effectifs de l'emploi culturel présentées ici s'appuient sur l'enquête Emploi de l'Insee. La collecte de l'enquête *Emploi* a lieu en continu toutes les semaines de l'année. Chaque semaine, environ 8 000 individus de 15 ans ou plus répondent à l'enquête. Les personnes décrivent leur situation vis-à-vis du marché du travail (qu'elles soient en emploi, au chômage ou en inactivité) au cours d'une semaine dite de référence, au titre de laquelle elles sont interrogées. Un même individu est interrogé à six reprises (six trimestres consécutifs) par un enquêteur de l'Insee, en face-à-face pour la première et la dernière interrogation, par téléphone pour les enquêtes intermédiaires. Le questionnaire, déroulé informatiquement, est doté de nombreux filtres et questions qui permettent de limiter les risques d'erreur de saisie et de corriger les déclarations erronées. Le protocole de l'enquête *Emploi* est ainsi très différent de celui des enquêtes annuelles de recensement de la population, qui interrogent ponctuellement les individus et reposent sur un questionnaire auto-administré (c'est-à-dire sans enquêteur) : les caractéristiques d'emploi (nature de la profession exercée, statut d'emploi) sont par conséquent beaucoup mieux contrôlées par l'enquête *Emploi* que par le recensement de la population, c'est pourquoi cette source est préférée au recensement. Les résultats sont toutefois comparés à celui-ci afin de consolider les résultats, notamment les ventilations régionales.

Cependant, afin de garantir la robustesse et la fiabilité des résultats sur les champs restreints que constituent les professions et secteurs culturels, et de disposer d'effectifs suffisamment importants, les données présentées ici sur une année reposent sur la fusion de trois enquêtes consécutives (2016, 2017 et 2018 : moyenne en 2017).

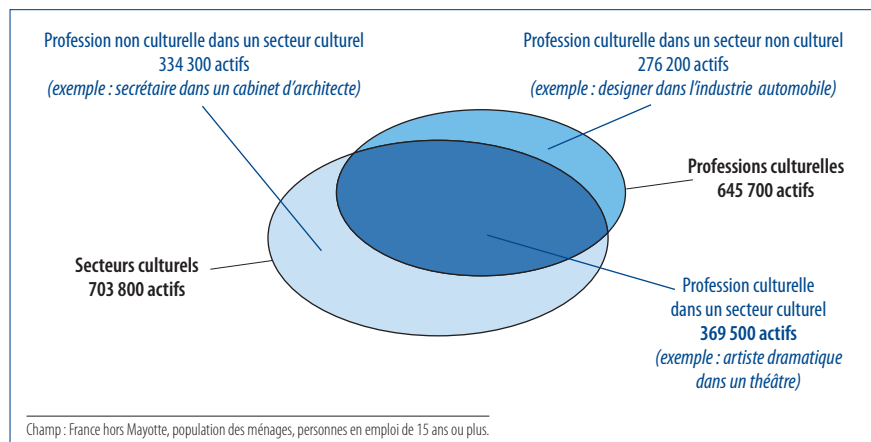
L'enquête couvre le champ des DOM-TOM depuis 2014 et permet ainsi de produire pour les deux dernières éditions de *Chiffres clés* des statistiques homogènes sur le champ de la France entière.

La base non salariée (BNS) est produite par l'Insee, elle est alimentée par deux sources administratives (Acos, MSA). Elle permet d'étudier le cumul des emplois salariés et indépendants. Elle ne couvre cependant pas l'ensemble des non-salariés des secteurs culturels : les artistes-auteurs néanmoins indépendants dans le sens où ils ne sont pas liés par un contrat de travail et ne sont subordonnés à aucun employeur sont pour l'instant absents de la base.

Pour en savoir plus

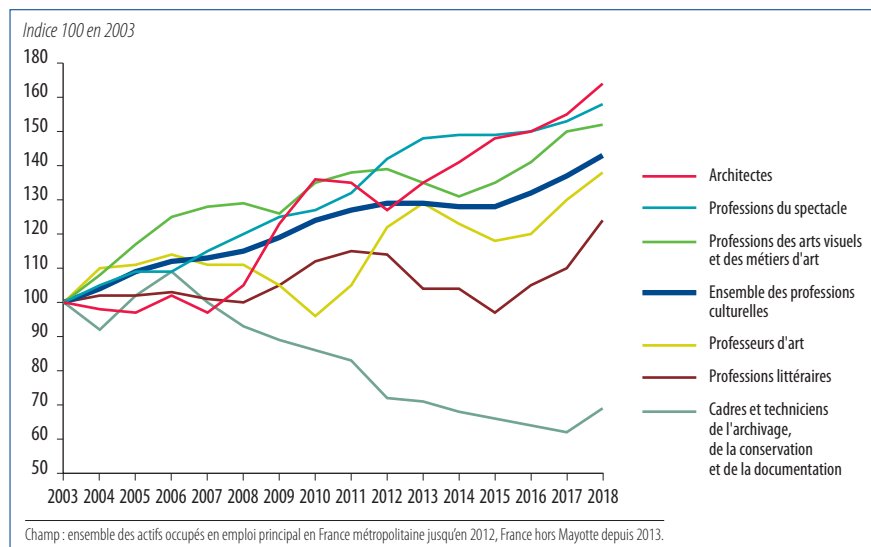
- Laurent BISALUT, Tristan PICARD, « La Culture, une activité capitale », *Insee première*, n° 1644, avril 2017
- Marie GOUYON, Frédérique PATUREAU, Gwendoline VOLAT, *La Lente Féminisation des professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2016-2, novembre 2016
- Gwendoline VOLAT, *Auteurs du livre affiliés à l'Agessa : dégradation des perspectives de revenus au fil des générations*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2016-2, mars 2016
- Marie GOUYON, *Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2015-1, juillet 2015
- Claude VAUCLARE, Rémi DEBEAUVAIS, *Le Métier de photographe*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2015-3, mai 2015
- Marie GOUYON, Frédérique PATUREAU, *Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2014-6, octobre 2014

Graphique 1 – L'emploi culturel : secteur culturel et professions culturelles en 2018



Source : Insee, enquêtes *Emploi* 2017 à 2019 pour la France/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 2 – Évolution des effectifs en emploi des professions culturelles, 2003-2018



Source : Insee, enquêtes *Emploi*/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 1 – Caractéristiques de l'emploi dans les professions culturelles en 2018

	Code PCS	Effectifs*
Professions des arts visuels et des métiers d'art		213 500
<i>Professions des arts visuels</i>		183 900
Artistes plasticiens	354A	44 100
Photographes	465C	22 500
Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration	465A	117 200
<i>Métiers d'art</i>		29 600
Artisans d'art	214E	15 000
Ouvriers d'art	637B	14 600
Professions du spectacle		197 400
<i>Artistes des spectacles</i>		66 200
Artistes de la musique et du chant	354B	32 800
Artistes dramatiques	354C	24 000
Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers	354D	9 400
<i>Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles</i>		80 700
Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles	353B	29 300
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles	353C	41 200
Indépendants gestionnaires de spectacles ou de services récréatifs	227A	10 100
<i>Techniciens des spectacles</i>		50 500
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et de l'audiovisuel	637C	9 000
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels	465B	41 600
Professions littéraires		94 600
<i>Journalistes et cadres de l'édition</i>		62 500
Journalistes et rédacteurs en chef	352A	54 800
Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'édition (littéraire, musicale, audiovisuelle, multimédia)	353A	7 800
<i>Auteurs littéraires</i>		10 300
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	352B	10 300
<i>Traducteurs</i>		21 700
Traducteurs et interprètes	464B	21 700
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation		22 500
Bibliothécaires, archivistes, conservateurs de la fonction publique	351A	14 600
Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)	372F	3 300
Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine	425A	4 600
Architectes		63 000
Architectes libéraux	312F	35 000
Architectes salariés	382B	27 900
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	354G	54 800
Ensemble des professions culturelles		645 700
Ensemble de la population active occupée		27 024 000

Note : les professions sont codées selon la nomenclature des professions et catégories sociales (PCS) 2003.
Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.
* Les effectifs arrondis à la centaine des regroupements de professions culturelles par domaine ne correspondent pas systématiquement à la somme des effectifs arrondis à la centaine des professions détaillés qui les composent.
** Péres cadres, c'est-à-dire appartenant aux catégories socioprofessionnelles « cadres et professions intellectuelles supérieures » (médecin, avocat, ingénieur, cadre d'entreprise, personnel de catégorie A de la fonction publique, etc.) ou aux « professions intermédiaires » (technicien, contremaître, instituteur, infirmier, personnel de catégorie B de la fonction publique, etc.).

Caractéristiques sociodémographiques (%)					Caractéristiques de l'emploi (%)		
Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Origine sociale**	Résidents en Île-de-France	Non-salariés	Parmi les salariés :	
						CDD et autres formes de contrats temporaires	Travail à temps partiel
48	46	39	48	33	57	16	12
48	48	42	51	35	57	17	12
42	38	51	56	44	78	6	6
34	43	36	52	33	81	20	19
52	53	40	49	33	46	18	13
48	33	16	29	20	51	12	9
51	28	25	37	11	100	//	//
46	37	6	21	30	0	12	9
30	51	47	48	55	31	35	14
36	45	38	58	38	18	70	47
26	41	41	63	34	20	55	48
44	45	38	54	50	14	90	45
55	58	26	26	24	22	69	51
30	51	47	48	55	31	35	14
38	50	58	53	54	21	22	12
22	53	44	49	62	20	44	16
41	43	27	28	30	100	//	//
32	57	30	46	38	6	49	23
39	62	14	33	33	0	49	24
30	56	34	49	39	8	50	23
52	39	74	57	51	32	16	26
48	42	72	56	54	11	15	22
48	41	73	55	55	12	17	24
46	46	67	60	51	4	6	11
32	35	67	64	61	87	63	61
32	35	67	64	61	87	63	61
71	32	84	57	36	69	12	52
71	32	84	57	36	69	12	52
75	28	78	52	34	0	9	19
77	28	86	51	25	0	10	15
81	23	90	58	74	0	3	25
63	28	45	51	35	0	7	27
36	45	88	57	38	56	14	9
31	23	81	50	27	100	//	//
44	72	96	66	52	0	14	9
57	35	43	49	28	27	32	62
44	45	51	51	39	37	31	26
48	43	25	29	20	12	16	19

Source : Insee, enquêtes *Emploi* 2017 à 2019 pour la France/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 2 – Caractéristiques de l'emploi dans le secteur culturel en 2018

	Code NAF	Effectifs*
Patrimoine		57 500
Gestion des bibliothèques et des archives	9101Z	24 300
Gestion des musées	9102Z	14 600
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	9103Z	18 500
Livre et presse		134 000
Édition de livres	5811Z	16 800
Édition de journaux	5813Z	27 100
Édition de revues et périodiques	5814Z	26 400
Agences de presse	6391Z	6 100
Traduction	7430Z	18 700
Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	4761Z	14 900
Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	4762Z	23 900
Architecture – Activités d'architecture	7111Z	74 400
Arts visuels		105 100
Création artistique relevant des arts plastiques	9003A	42 200
Autre création artistique	9003B	19 300
Activités photographiques	7420Z	17 300
Activités spécialisées de design	7410Z	26 400
Spectacle vivant		108 300
Arts du spectacle vivant	9001Z	72 900
Activités de soutien au spectacle vivant	9002Z	22 800
Gestion de salles de spectacles	9004Z	12 500
Audiovisuel/multimédia		109 000
Production de films et de programmes pour la télévision	5911A	24 900
Production de films institutionnels et publicitaires	5911B	10 900
Production de films pour le cinéma	5911C	8 200
Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	5912Z	13 000
Distribution de films cinématographiques	5913A	600
Édition et distribution vidéo	5913B	2 200
Projection de films cinématographiques	5914Z	7 500
Édition de jeux électroniques	5821Z	2 700
Édition d'enregistrements sonores	5920Z	4 900
Édition et diffusion de programmes radio	6010Z	10 100
Édition de chaînes généralistes	6020A	16 600
Édition de chaînes thématiques	6020B	6 600
Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	4763Z	300
Location de cassettes et disques vidéo	7722Z	200
Publicité – Activités des agences de publicité	7311Z	79 500
Éducation/formation – Enseignement artistique amateur	8552Z	36 200
Ensemble des secteurs culturels		703 800
Ensemble de la population active occupée		27 024 000

Note : les activités sont codées selon la nomenclature d'activités française (NAF) 2008.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

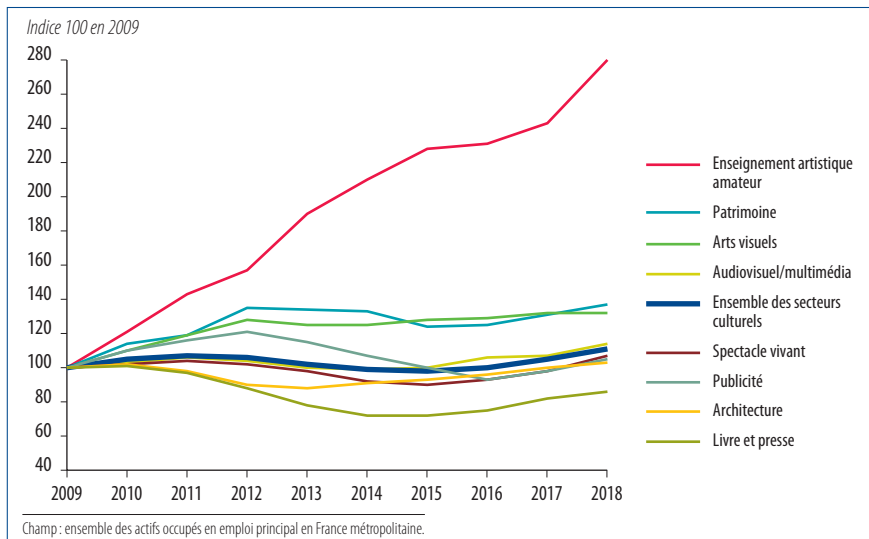
* Les effectifs arrondis à la centaine des regroupements de secteurs par domaine ne correspondent pas systématiquement à la somme des effectifs arrondis à la centaine des secteurs qui les composent.

** Pères cadres, c'est-à-dire appartenant aux catégories socioprofessionnelles « cadres et professions intellectuelles supérieures » (médecin, avocat, ingénieur, cadre d'entreprise, personnel de catégorie A de la fonction publique, etc.) ou aux « professions intermédiaires » (technicien, contremaître, instituteur, infirmier, personnel de catégorie B de la fonction publique, etc.).

Caractéristiques sociodémographiques (%)					Caractéristiques de l'emploi (%)		
Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Origine sociale**	Résidents en Île-de-France	Non-salariés	Parmi les salariés :	
						CDD et autres formes de contrats temporaires	Travail à temps partiel
67	38	46	44	36	1	18	17
73	31	45	45	33	1	14	21
70	45	55	45	55	2	22	14
56	42	41	43	26	0	20	15
57	41	49	47	40	24	13	24
58	54	66	64	63	15	12	18
38	33	49	51	29	6	13	30
66	46	47	47	70	7	8	25
40	26	65	50	50	26	15	12
72	32	80	53	35	83	5	19
61	43	43	48	21	17	17	25
60	44	16	23	16	27	19	20
45	43	75	53	35	42	13	14
44	42	45	52	39	82	24	18
45	41	49	60	43	88	24	16
46	30	49	52	38	84	48	30
35	46	30	48	30	77	9	15
46	49	45	42	39	76	21	15
47	45	39	55	34	17	51	38
49	39	41	54	36	22	58	43
33	56	28	54	37	12	39	26
60	55	48	59	19	0	37	35
39	54	51	54	65	15	35	16
46	55	49	51	71	22	45	15
26	56	48	73	44	42	54	14
41	57	56	65	75	24	76	9
18	65	49	51	79	17	32	10
36	49	45	54	49	43	61	61
9	76	93	60	97	//	19	3
46	65	30	36	22	2	15	40
43	72	98	74	79	2	8	8
39	62	43	56	91	35	51	35
42	51	34	50	57	0	25	19
51	27	55	53	61	1	24	8
36	62	70	43	77	1	20	25
44	29	14	47	11	56	55	0
0	6	0	16	78	100	//	//
50	48	42	37	42	14	16	29
48	40	47	50	25	36	24	56
49	44	49	49	41	30	26	25
48	43	25	29	20	12	16	19

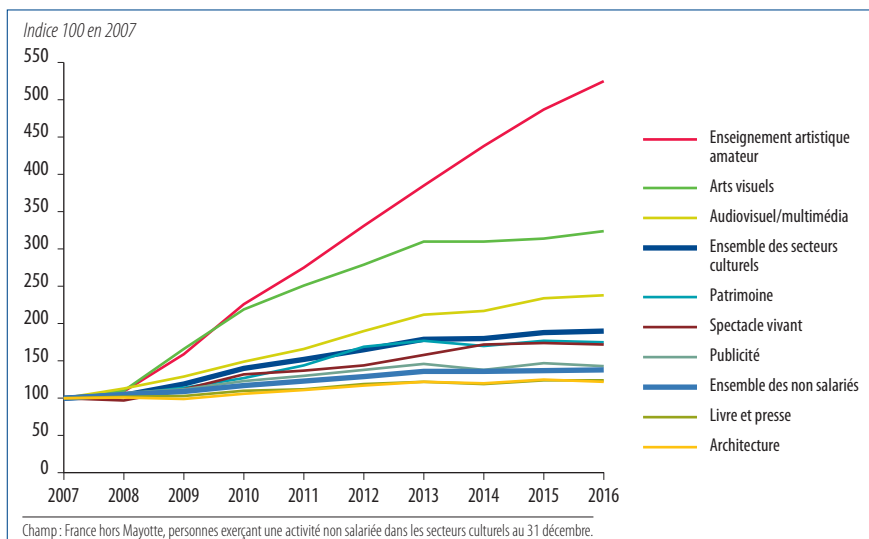
Source : Insee, enquêtes *Emploi* 2017 à 2019 pour la France/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 3 – Évolution des effectifs en emploi dans les secteurs culturels, 2009-2018



Source : Insee, enquêtes Emploi/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 4 – Évolution des effectifs non salariés des secteurs culturels, 2007-2016



Source : Insee, Base non-salariés/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 3 – Profils des non-salariés des secteurs culturels en 2007 et 2016

	Part de micro-entrepreneurs (ME) en 2016			Part des pluriactifs			Part des femmes		Part des moins de 40 ans	
	Parmi l'ensemble des non- salariés	Parmi les femmes	Parmi les moins de 40 ans	2007	2016		2007	2016	2007	2016
					Parmi l'ensemble des non- salariés	Parmi les micro- entrepreneurs				
Architecture	24	38	54	7	14	27	19	31	24	29
Arts visuels	72	76	86	17	28	34	38	48	29	50
Audiovisuel/multimédia	55	56	75	18	24	31	19	19	45	54
Enseignement artistique amateur	83	83	92	26	44	49	57	58	29	43
Livre et presse	42	51	71	10	21	35	47	57	26	30
Patrimoine	43	49	66	18	21	32	61	63	39	37
Publicité	31	39	48	11	17	32	27	31	36	34
Spectacle vivant	64	66	79	20	35	45	31	29	37	40
Ensemble des secteurs culturels	55	63	77	12	26	37	33	43	29	41
Ensemble des non-salariés (hors agriculture)	31	35	42	10	16	29	31	37	31	32

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée dans les secteurs culturels au 31 décembre.

Source : Insee, Base non salariés/Depss-doc, Ministère de la Culture, 2021

Les artistes-auteurs en 2018

En 2018, plus de 43 000 personnes sont affiliées à l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (Agressa) et à la Maison des artistes (MDA), les deux associations chargées de gérer, pour le compte du régime général de Sécurité sociale, la protection sociale des artistes-auteurs (voir encadré). Sous ce régime sont regroupées toutes les professions donnant lieu à une rémunération en droits d'auteur ou à une rémunération liée à la vente d'œuvres. Ainsi, sous le régime « artistes-auteurs » se retrouvent les professionnels des arts graphiques et plastiques (peintres, graphistes, sculpteurs, dessinateurs...), les professionnels du livre (écrivains, traducteurs, illustrateurs), les photographes, ou encore les auteurs d'œuvres audiovisuelles ou de compositions musicales. Ces différents groupes professionnels constituent donc un ensemble extrêmement hétérogène, tant par les métiers exercés, la nature des revenus perçus que par les modes de production dans lesquels s'inscrivent leurs créations artistiques (vente de biens uniques, industries culturelles...).

Une population plutôt masculine, d'âge intermédiaire et francilienne

En 2018, parmi les artistes-auteurs affiliés, les professions dont les effectifs sont les plus importants sont les graphistes (13 700), les peintres (6 000) et les photographes (4 300) (tableau 1). Ces trois catégories regroupent à elles seules plus de la moitié des affiliés de l'Agressa et de la MDA.

Les hommes sont surreprésentés parmi les artistes-auteurs affiliés (57 % contre 52 % au sein de la population française active). Les professions les plus masculines sont les auteurs de compositions musicales et chorégraphes (89 % d'entre eux sont des hommes), les photographes (75 %), les dessinateurs (64 %) et les sculpteurs (62 %). À l'inverse, certaines professions sont très féminisées, notamment les dessinateurs textiles (91 % de femmes) et dans une moindre mesure, les traducteurs (68 %).

La population des artistes-auteurs est plus âgée que l'ensemble de la population active. L'âge moyen des artistes-auteurs est en effet de 46 ans contre 42 ans en moyenne parmi l'ensemble des actifs. Les moins de 25 ans y sont sous-représentés (1 % contre 8 % de la population active) et les plus de 65 ans, à l'inverse, surreprésentés (5 % contre 1 % de la population active). La population la plus âgée est celle des sculpteurs (53 ans en moyenne), la plus jeune, celle des graphistes (41 ans).

En 2018, plus de la moitié des artistes-auteurs affiliés habitent en Île-de-France. Cette concentration francilienne est particulièrement marquée chez les auteurs d'œuvres audiovisuelles (70 % d'entre eux résident en Île-de-France). À l'inverse, les illustrateurs de l'édition et les sculpteurs sont beaucoup mieux répartis sur l'ensemble du territoire (respectivement 29 % et 32 % d'entre eux sont franciliens), tout en étant plus présents en Île-de-France que la moyenne des actifs (20 % de Franciliens).

Des revenus artistiques moyens très contrastés selon la profession

En 2018, le revenu artistique¹ annuel moyen des artistes-auteurs est de 29 800 euros, mais cette moyenne varie très fortement d'une profession à l'autre (tableau 2). Les auteurs de compositions musicales, les auteurs d'œuvres audiovisuelles, les auteurs de logiciels et du multimédia interactif et les écrivains sont les professions déclarant les revenus artistiques moyens les plus élevés (plus de 45 000 euros en moyenne), tandis qu'à l'inverse, les plasticiens, les dessinateurs et les métiers d'art de création ont des revenus moyens particulièrement faibles (moins de 20 000 euros en moyenne).

De plus, au sein d'une même profession, les variations de revenu artistique d'un individu à l'autre sont particulièrement importantes, une minorité d'auteurs concentrant une part importante des revenus totaux de la profession. L'étude du revenu artistique moyen ne rend donc compte que très imparfaitement de la distribution des revenus artistiques des artistes-auteurs. Celle du revenu médian la complète : ainsi, en 2018, la moitié des artistes-auteurs déclarent un revenu artistique inférieur à 15 800 euros. Comparé à l'ensemble de la population active, ce revenu artistique médian est inférieur de 15 % à celui des salariés (18 600 euros en 2017) et de 46 % à celui des non-salariés (29 500 euros en 2017).

Une très forte concentration du revenu artistique

L'étude de la concentration des revenus artistiques met en évidence de fortes inégalités économiques. En effet, la moitié la plus faiblement rémunérée des artistes-auteurs se partage 14 % seulement de l'ensemble des revenus d'auteurs, tandis qu'à l'opposé, les 10 % d'auteurs les mieux dotés se partagent près de la moitié (48 %) de l'ensemble des revenus artistiques (graphique 1). Plus précisément, 1 % des artistes-auteurs (soit environ 400 personnes) touchent des revenus artistiques supérieurs à 225 000 euros en 2018, se partageant ainsi un cinquième de l'ensemble des revenus artistiques de la population affiliée. Ce sont principalement des auteurs d'œuvres audiovisuelles (105 individus), des compositeurs et chorégraphes (74 individus), des écrivains (69 individus) et des peintres (45 individus).

Les différences de revenus artistiques entre les hommes et les femmes sont très marquées, quelle que soit la discipline

Les hommes ont des revenus artistiques supérieurs à ceux des femmes dans toutes les professions sans exception : en moyenne, un homme artiste-auteur touche 35 000 euros de revenu artistique et une femme 22 000 euros en 2018, soit un revenu 1,6 fois plus élevé pour les hommes (tableau 3). Si toutes les professions d'auteur sont concernées, celles qui enregistrent les écarts les plus importants sont toutefois celles où les effectifs féminins sont en minorité (auteurs de compositions musicales et chorégraphes, auteurs du multimédia interactif et de logiciels).

Pour en savoir plus

- Frédérique PATUREAU, Jérémie SINIGAGLIA, *Artistes plasticiens : de l'école au marché*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Questions de culture », octobre 2020
- Marie GOUYON, Frédérique PATUREAU, Gwendoline VOLAT, *La Lente Féminisation des professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2016-2, novembre 2016
- Gwendoline VOLAT, *Les Auteurs du livre affiliés à l'Agessa*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2016-2, juillet 2016

1. La source exploitée couvre les revenus tirés des seules activités artistiques des artistes-auteurs (vente d'œuvre, droits d'auteur, etc.). Elle ne prend donc pas en compte leurs éventuels autres revenus.

Sources et définitions

Le régime de protection sociale des artistes-auteurs¹

Toute vente, diffusion ou exploitation commerciale par un diffuseur d'une œuvre originale donne lieu au versement d'une rémunération à son auteur. Jusqu'en 2018, ces revenus d'auteur faisaient l'objet de contributions (CSG et CRDS) et de cotisations sociales (maladie, retraite) auprès de deux associations agréées conjointement par le ministère chargé de la Sécurité sociale et le ministère de la Culture :

- la Maison des artistes pour les œuvres d'art graphiques et plastiques ;
- l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (Agressa) pour les activités de création littéraire, dramatique, musicale, audiovisuelle et photographique.

Le régime de protection sociale des artistes-auteurs trouve son origine en 1964, date à laquelle les artistes peintres, sculpteurs et graveurs ont été rattachés au régime général de Sécurité sociale, à l'initiative du ministre André Malraux. Il a été ensuite progressivement étendu à d'autres catégories d'auteurs (écrivains, illustrateurs, photographes, graphistes, etc.). Les artistes-auteurs n'étant pas salariés, c'est un seuil de revenu artistique (900 fois la valeur du Smic horaire, soit un peu moins de 9 000 euros pour l'année 2018) qui détermine l'affiliation au régime, c'est-à-dire l'accès aux prestations sociales (indemnités maladie, maternité, paternité, adoption, etc.). Lorsque ce seuil n'est pas atteint, l'affiliation ou son maintien peuvent être prononcés, à titre dérogatoire, par la commission professionnelle de la Maison des artistes ou de l'Agressa, qui juge de l'engagement professionnel de l'artiste-auteur.

Si l'artiste-auteur n'est pas affilié au régime (parce qu'il n'a pas de revenus artistiques suffisants ou parce qu'il bénéficie déjà d'une couverture sociale du fait d'une autre activité professionnelle), il est dit assujéti.

Le régime des artistes-auteurs a été profondément réformé en 2019 : transfert de la gestion du recouvrement des cotisations à l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss), disparition de la distinction entre affiliés et assujettis, surcotisation volontaire à l'initiative des personnes, etc.

Sources

Les données présentées ici sont tirées d'une exploitation statistique réalisée par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (Depsdoc) des données administratives de l'Agressa et de la Maison des artistes pour l'année 2018.

Les données sur la population générale mobilisées à titre de comparaison sont tirées de : Enquête Emploi 2018, Insee ; Recensement 2017, Insee ; panel tous salariés 2017, Insee ; base non salariée 2017, Insee. Pour plus d'informations, voir la fiche « Emploi ».

1. Les informations ci-dessous sont pertinentes pour la période concernée par cette étude (2018).

Tableau 1 – Caractéristiques démographiques des affiliés à l'Agessa et à la MDA en 2018*En unités, % et années*

	Effectifs	Part	Âges		Lieu de résidence	Sexe
			Âge moyen	Part de moins de 40 ans (%)	Part de résidents en Île-de-France (%)	Part de femmes (%)
Ensemble des affiliés à l'Agessa et à la MDA	43 200	100	46	33	51	43
Graphistes	13 700	32	41	47	54	46
Peintres	5 900	14	52	16	39	45
Photographes	4 300	10	47	26	58	25
Auteurs d'œuvres audiovisuelles	3 900	9	46	30	70	44
Écrivains et auteurs d'œuvres dramatiques	2 600	6	52	14	51	50
Illustrateurs hors édition	2 500	6	43	43	47	44
Auteurs de réalisations de plasticiens	2 200	5	44	41	51	50
Sculpteurs	1 900	4	53	13	32	38
Illustrateurs de l'édition	1 700	4	46	30	29	39
Auteurs de compositions musicales et chorégraphes	1 200	3	49	25	62	11
Traducteurs	1 100	3	49	25	51	68
Dessinateurs	800	2	45	36	50	36
Auteurs du multimédia interactif, auteurs de logiciels	600	1	43	40	48	19
Dessinateurs textile	500	1	45	34	60	91
Métiers d'art de création	300	1	49	26	37	61

Champ : France, ensemble des artistes-auteurs affiliés à la Maison des artistes ou à l'Agessa en 2018.
 Note de lecture : en 2018, 13 700 personnes sont affiliées en tant que graphistes, soit 32 % des artistes-auteurs affiliés. Ils ont en moyenne 41 ans, 51 % d'entre eux vivent en Île-de-France et 43 % sont des femmes.

Source : Agessa, Maison des artistes, traitements Deps-doc., Ministère de la Culture, 2021

Tableau 2 – Revenus moyens et médians des affiliés à l'Agessa et à la MDA en 2018

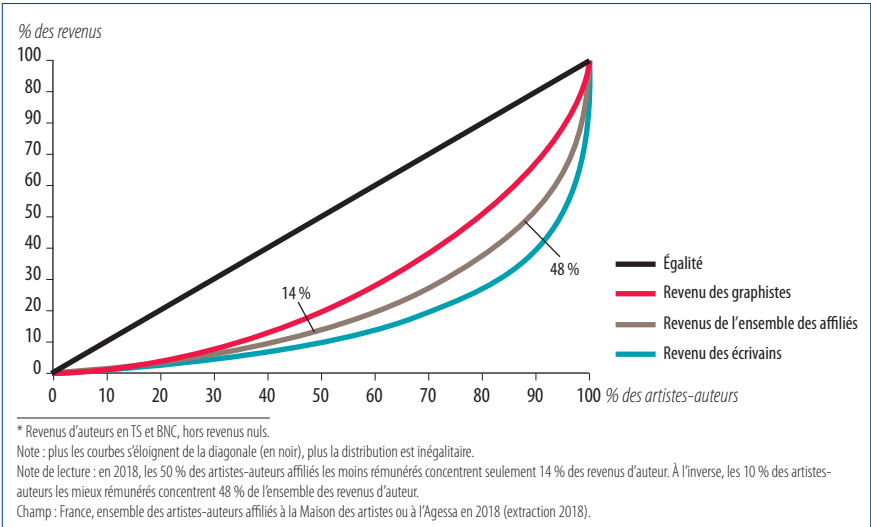
En % et euros

	Part de revenus nuls (%)	Revenu moyen*	Revenu médian*
Ensemble des affiliés à l'Agessa et à la MDA	4	29 800	15 800
Graphistes	3	25 200	18 700
Peintres	6	21 000	9 900
Photographes	7	28 700	16 500
Auteurs d'œuvres audiovisuelles	2	51 100	25 900
Écrivains et auteurs d'œuvres dramatiques	2	44 900	17 500
Illustrateurs hors édition	4	23 200	14 300
Auteurs de réalisations de plasticiens	7	17 200	10 000
Sculpteurs	7	26 000	10 600
Illustrateurs de l'édition	2	31 400	15 300
Auteurs de compositions musicales et chorégraphes	3	75 400	25 600
Traducteurs	2	23 000	17 500
Dessinateurs	4	19 300	11 300
Auteurs du multimédia interactif, auteurs de logiciels	7	46 000	23 100
Dessinateurs textile	5	22 100	15 300
Métiers d'art de création	6	14 300	9 600

* Revenus d'auteurs en TS et BNC, hors revenus nuls.
Champ : France, ensemble des artistes-auteurs affiliés à la Maison des artistes ou à l'Agessa en 2018.

Source : Agessa, Maison des artistes, traitements Deps-doc., Ministère de la Culture, 2021

Graphique 1 – Concentration des revenus des artistes-auteurs affiliés à l'Agessa et à la MDA en 2018



Source : Agessa, Maison des artistes, traitements/Deps-doc., Ministère de la Culture, 2021

Tableau 3 – Revenus moyens et médians en fonction du sexe des affiliés à l'Agessa et à la MDA en 2018

Euros

	Femmes		Hommes	
	Revenu moyen*	Revenu médian*	Revenu moyen*	Revenu médian*
Ensemble des affiliés à l'Agessa et à la MDA	22 200	13 700	35 400	17 600
Graphistes	21 600	16 700	28 200	20 500
Peintres	12 700	8 700	27 600	11 300
Photographes	22 400	13 700	30 900	17 700
Auteurs d'œuvres audiovisuelles	40 400	23 100	59 700	28 100
Écrivains et auteurs d'œuvres dramatiques	33 300	16 400	56 700	19 200
Illustrateurs hors édition	18 700	11 900	26 900	17 100
Auteurs de réalisations de plasticiens	13 400	8 900	20 900	11 200
Sculpteurs	17 300	8 900	31 100	11 900
Illustrateurs de l'édition	20 600	13 100	38 500	17 100
Auteurs de compositions musicales et chorégraphes	37 400	17 400	80 300	27 100
Traducteurs	21 100	17 100	27 000	19 700
Dessinateurs	17 900	9 300	20 100	12 300
Auteurs du multimédia interactif, auteurs de logiciels	26 400	16 500	50 500	24 000
Dessinateurs textile	21 900	15 000	23 700	17 700
Métiers d'art de création	13 800	9 000	15 300	10 500

* Revenus d'auteurs en TS et BNC, hors revenus nuls.
Champ : France, ensemble des artistes-auteurs affiliés à la Maison des artistes ou à l'Agessa en 2018.

Source : Agessa, Maison des artistes, traitements Deps-doc., Ministère de la Culture, 2021

Droits d'auteur et droits voisins

La législation et la réglementation sur la propriété littéraire et artistique confèrent à l'auteur d'une œuvre de l'esprit des droits moraux (droits de divulgation, de paternité, au respect de l'œuvre et de retrait) et patrimoniaux (droits de reproduction, de représentation, de prêt en bibliothèque et, pour les œuvres graphiques et plastiques, droit de suite). Selon le Code de la propriété intellectuelle, la rémunération associée aux droits patrimoniaux doit être proportionnelle aux recettes provenant de la vente ou de l'exploitation de l'œuvre cédée par l'auteur, même si l'on observe une tendance à la diminution de la part proportionnelle au profit d'une rémunération forfaitaire. Les modalités d'application de ce principe varient selon les secteurs et la notoriété de l'auteur.

Aux droits d'auteur s'ajoutent les droits voisins, reconnus depuis la loi du 3 juillet 1985 aux artistes-interprètes, aux producteurs de vidéogrammes et de phonogrammes et aux organismes de radiodiffusion et télédiffusion. Les droits d'auteur et voisins peuvent être gérés de façon individuelle ou collective (obligatoire ou volontaire). La gestion individuelle des droits peut concerner l'autorisation de l'exécution d'une œuvre sur scène, la copie d'un manuscrit pour des exemplaires papier ou encore la reproduction de l'original d'un album musical, d'un film ou d'une série sur des disques optiques (CD, DVD, Blu-ray). La gestion individuelle devient très coûteuse lorsque les œuvres sont diffusées à la télévision, à la radio, sur Internet, dans les lieux publics, au cinéma ou lorsqu'elles sont prêtées ou photocopiées. L'impossibilité pratique dans laquelle se trouvent les titulaires de droits et les utilisateurs de gérer individuellement ces activités rend nécessaire une gestion collective, par l'intermédiaire des organismes de gestion collective (OGC).

Une population d'auteurs qui ne cesse de progresser

Jusqu'en 2018, la population des artistes auteurs d'œuvres visuelles, audiovisuelles, littéraires ou musicales peut être approchée par l'exploitation des fichiers d'auteurs affiliés à l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (Agesa) et à la Maison des artistes, les deux associations chargées d'assurer, pour le compte du régime général de sécurité sociale, la protection sociale des artistes auteurs¹. Les revenus issus de la création sont en effet notamment composés de droits d'auteur. Ces deux associations sont regroupées en 2019 sous le régime de sécurité sociale Urssaf caisse nationale (anciennement Acof).

Depuis plus de vingt ans et grâce à l'exploitation récurrente de ces fichiers, l'observation a pu montrer que le nombre d'auteurs percevant des droits au titre de l'exploitation de leur œuvre ne cesse d'augmenter du fait de l'extension des formes de création et du développement de la production, en particulier dans l'audiovisuel et l'édition. Les effectifs affiliés de l'Agesa (qui regroupe les photographes, auteurs audiovisuels, écrivains, illustrateurs, compositeurs, etc.) progressent de près de 33 % en dix ans, passant de 11 593 affiliés en 2008 à 15 367 en 2018 (tableau 1). Côté Maison des artistes (pour les professions de graphiste, peintre, sculpteur, etc.),

1. Pour être affiliés, les artistes auteurs doivent faire preuve d'un certain montant de revenus issus de la création (8 892 euros annuels en 2018) et en faire expressément la demande.

les effectifs affiliés augmentent plus modestement (+ 5 %), passant de 26 347 affiliés en 2008 à 27 735 en 2018.

En 2018, les artistes auteurs résident pour moitié en Île-de-France (51 %) et sont des hommes à 57 %. La distribution de leurs revenus artistiques est fortement concentrée. Parmi les affiliés de l'Agessa, les 10 % les mieux rémunérés concentrent ainsi la moitié (49 %) de l'ensemble des revenus d'auteur (graphique 1) et parmi ceux de la Maison des artistes, 59 % des revenus artistiques sont déclarés par les 10 % d'auteurs les mieux rétribués.

En vingt ans, les collectes de rémunération pour copie privée ont plus que doublé

Entre 1997 et 2018, le montant des rémunérations perçues par les organismes de gestion collective progresse de 85 %, passant de 1,05 milliard d'euros à 1,94 milliard en euros constants (graphique 2)². En moyenne sur la période, 84 % de ces sommes correspondent à des droits d'auteur et 16 % à des droits voisins. Le taux de croissance annuel moyen des droits voisins est d'un peu plus de 4 %, contre un peu moins de 3 % pour les droits d'auteur. Ces progressions sont dues en partie à l'évolution réglementaire touchant les lieux sonorisés, à la numérisation croissante des œuvres ainsi qu'à l'amplification des possibilités de les copier, de les diffuser et de les stocker numériquement. Ainsi, les sommes collectées par la Société pour la perception de la rémunération équitable (SPRE) auprès des lieux sonorisés, des discothèques et assimilés, des radios et des chaînes de télévision doublent en euros constants entre 2008 et 2018. La part de ces collectes pour les lieux sonorisés (cafés, restaurants, commerces de détail, enseignes de grande distribution, salons de coiffure, etc.) passe de 36 % à 58 %, avec une multiplication par 3,3 des droits perçus.

La redevance pour copie privée voit son assiette s'élargir significativement depuis le début des années 2000 avec l'inclusion progressive de nouveaux dispositifs de stockage numérique, en particulier pour les enregistrements sonores (disques optiques enregistrables ou réinscriptibles, baladeurs numériques, disques durs externes, clefs usb, cartes mémoire, smartphones, tablettes tactiles, etc.). Les collectes de rémunération pour copie privée sont ainsi multipliées par 2,4 en euros constants entre 2000 et 2019, pour un total de 260 millions d'euros en 2019. Instaurée en 1985, la rémunération pour copie privée concerne principalement les œuvres audiovisuelles et sonores, secondairement l'écrit et les images fixes, depuis 2003 (graphique 3). En trente-trois ans, un peu plus de 6 milliards d'euros constants ont été collectés. La progression puis la baisse des collectes entre 1986 et le début des années 2000 reposent vraisemblablement sur une croissance suivie d'une diminution des acquisitions de cassettes vidéo vierges (principalement) et de cassettes audio vierges (secondairement). L'instauration en 2001 d'une rémunération pour copie privée sur différents types de CD et de DVD vierges est directement liée à la forte progression consécutive, au cours des années 2000, des collectes sonores et, dans une moindre mesure, de la reprise des collectes audiovisuelles.

Entre 2009 et 2019, les perceptions pour l'écrit et les images fixes sont de leur côté multipliées par plus de 4, s'élevant à 42 millions d'euros en 2019. L'introduction dans l'assiette globale de collecte des baladeurs MP3 puis MP4, des disques durs externes standards, des clefs usb et, plus récemment, des téléphones et smartphones et des tablettes tactiles multimédias a contribué à la hausse tendancielle des perceptions depuis le milieu des années 2000. En 2019, les téléphones mobiles multimédias représentent 71 % du volume de facturations pour copie privée adressées aux vendeurs de supports assujettis, contre 12 % pour les tablettes tactiles multimédias et 6 % pour les clefs usb. La même année, les collectes sonores représentent 55 % du total des collectes, l'audiovisuel 29 %, les images fixes 8 % et l'écrit 8 %.

2. Chaque année, un quart des droits à rémunération pour copie privée et le total des sommes irrégulièrement distribuées de perceptions issues de la gestion collective obligatoire sont consacrés à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation des artistes ainsi qu'au développement de l'éducation artistique et culturelle.

Les rémunérations perçues au titre des droits d'auteur progressent de 2 % en 2018

La Cour des comptes recense vingt-cinq organismes de gestion collective au printemps 2019. Dix-sept d'entre elles ont vocation à effectuer des versements directs aux ayants droit. Elles collectent environ 1,6 milliard d'euros de droits d'auteur en 2018, soit une progression de 2 % par rapport à 2017 (tableau 2). Les deux premiers OGC en termes de droits perçus sont la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) (principalement dans le secteur musical) et la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) (secteurs de l'audiovisuel, du spectacle vivant et de l'écrit). La Sacem perçoit 69 % de l'ensemble des droits d'auteur gérés collectivement, et la SACD 14 %. Depuis 1999, la Société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe (SAIF) perçoit et répartit les droits d'auteur d'architectes, de designers, de dessinateurs, d'artistes plastiques et graphiques, de photographes, etc. Les droits perçus par la SAIF augmentent de 45 % entre 2017 et 2018 avant tout pour une raison conjoncturelle : de très importants arriérés de droits collectifs étrangers, principalement en provenance de l'Allemagne.

La Sacem et la SACD comptent près de 233 000 membres en 2019

La Sacem compte 176 150 membres en 2019 (6 720 de plus qu'en 2018), de 168 nationalités différentes. Il s'agit d'auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, d'auteurs-réalisateurs, d'auteurs de doublage et de sous-titrage, de poètes et d'humoristes. Près de trois dixièmes des droits collectés proviennent de la diffusion de leurs œuvres à la télévision et à la radio (tableau 3). La proportion est quasi identique pour les droits généraux collectés par le réseau régional de la Sacem (concerts, spectacles, musique d'ambiance, disothèques, cinémas...). La diffusion en ligne génère près de 21 % des droits d'auteur collectés en 2019, avec une hausse de plus de 50 millions d'euros par rapport à 2018. Cette hausse de près de 30 % des collectes Internet est due principalement au développement de la plateforme URights de gestion des droits en ligne (musique et vidéo à la demande à la location ou par abonnement). Près de 8 % des droits perçus sont issus de collectes internationales pour l'utilisation du répertoire de la Sacem hors de la France.

En 2019, la SACD compte 56 762 membres dont 3 185 nouveaux auteurs. Près de 62 % de ces nouveaux adhérents sont des hommes. En 2019, 151 277 œuvres nouvelles sont déclarées au répertoire de la SACD, dont 95 % au titre de l'audiovisuel, du cinéma et du Web, contre 82 729 en 2018 (tableau 4). Cette forte progression (+ 83 %) est due à celle du nombre de nouveautés au titre de l'audiovisuel, du cinéma et du Web (+ 91 %), tandis que le nombre d'œuvres nouvelles au titre du spectacle vivant baisse légèrement (- 5 %).

347 millions d'euros collectés au titre des droits voisins en 2018

Les droits voisins perçus en 2018 s'élèvent à plus de 347 millions d'euros, en baisse de 4 % par rapport à l'année précédente. Près des trois cinquièmes sont perçus par les sociétés de producteurs audiovisuels et phonographiques, le reste par les sociétés d'artistes-interprètes. La Société civile des producteurs de programmes en France (SPPF) perçoit et répartit les droits des producteurs phonographiques dits indépendants. Le volume de ses perceptions s'élève à 35,6 millions d'euros en 2018. Il est multiplié par 2,7 en douze ans en euros constants, essentiellement en raison d'une évolution à la hausse des droits perçus à rémunération équitable et pour copie privée.

Près de 480 millions d'euros de droits d'auteur versés par les éditeurs de livres en 2019

Dans le secteur de l'édition de livres, la gestion des droits d'auteur se fait majoritairement de façon individuelle. En 2019, 477,3 millions d'euros de droits sont versés par les éditeurs aux auteurs, soit légèrement plus qu'en 2018 (graphique 4). Ces droits représentent 10,5 % du chiffre d'affaires (prix public hors taxes) des éditeurs. En dix ans (2009-2019), le montant des droits versés reste quasi stable.

La Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (Sofia) est agréée par les pouvoirs publics pour la gestion collective du droit de prêt en bibliothèque, la perception de la rémunération pour copie privée numérique du texte et des images des livres ainsi que la gestion des droits numériques des livres indisponibles. L'année 2019 marque les vingt ans de cet ogc. Cette année-là, la Sofia perçoit 17 millions d'euros de droits de prêt, financés par l'État sur la base des usagers inscrits en bibliothèques de prêt ainsi que par les fournisseurs de livres, sur la base des acquisitions de livres par ces mêmes bibliothèques. La Sofia perçoit par ailleurs plus de 22 millions d'euros de redevances au titre de la copie privée numérique pour ce qui est du texte et des images des livres.

Enfin, le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) gère collectivement, pour le compte des auteurs et des éditeurs, les droits de copies papier et numériques du livre et de la presse. Les redevances perçues pour la reprographie et les copies numériques s'élèvent à 57,8 millions d'euros en 2019, dont 51 % sont issues de photocopies et 49 % de copies numériques. Plus des trois quarts des sommes perçues pour reprographie proviennent des pratiques de photocopie dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Les copies numériques professionnelles – faites par les entreprises, les administrations publiques et les prestataires de veille média – constituent 78 % du total des perceptions de droits au titre d'exploitations numériques.

Pour en savoir plus

- Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits, *Rapport annuel 2019*, Cour des comptes, juin 2019
- Gwendoline VOLAT, *Auteurs affiliés à l'Agessa : dégradations des perspectives de revenus au fil des générations*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2016-2, mars 2016
- Marie GUYON, Frédérique PATUREAU, « Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques, des disparités de revenus marquées », dans Magali BEFFY, Hélène GUEJ (sous la dir. de), *France, portrait social. Édition 2013*, Paris, Insee, 2013
- Marie GUYON, *Écrivains, photographes, compositeurs. Les artistes auteurs affiliés à l'Agessa en 2008*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2011-3, avril 2011
- Marie GUYON, *Peintres, graphistes, sculpteurs. Les artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes en 2009*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2011-4, avril 2011
- *Économies des droits d'auteur*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2007-4, 2007-5, 2007-6, 2007-7 et 2007-8

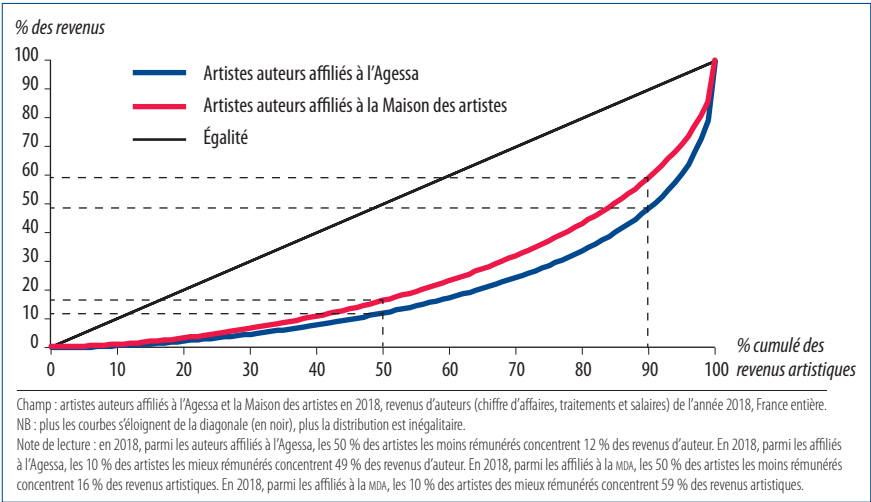
Tableau 1 – Effectifs d'artistes auteurs affiliés à l'Agessa et à la Maison des artistes en 2018

	Artistes auteurs affiliés en 2018			
	Effectifs (unités)	Femmes (%)	Moins de 40 ans (%)	Franciliens (%)
Photographes	4 328	25	26	58
Auteurs d'œuvres audiovisuelles	3 865	44	30	70
Écrivains et auteurs d'œuvres dramatiques	2 630	50	14	51
Illustrateurs	1 679	39	30	29
Auteurs de compositions musicales et chorégraphes	1 187	11	25	62
Traducteurs	1 050	68	25	51
Auteurs de logiciels et de multimédias interactifs	628	19	40	48
Ensemble artistes auteurs affiliés à l'Agessa	15 367	37	26	56
Graphistes	13 680	46	47	54
Peintres	5 945	45	16	39
Illustrateurs	2 459	44	43	47
Sculpteurs	1 890	38	13	32
Auteurs d'œuvres plasticiennes	2 165	50	41	51
Dessinateurs	770	36	36	50
Dessinateurs textiles	491	91	34	60
Autres disciplines relevant de la Maison des artistes*	335	61	26	37
Ensemble artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes	27 735	46	36	48

Champ : France entière, ensemble des artistes auteurs affiliés à l'Agessa et à la Maison des artistes en 2018, extraction avril 2020.
* Décorateurs, graveurs, céramistes, auteurs de vitraux, auteurs de tapisseries.
NB : est auteur affilié tout auteur déclarant des revenus issus de son activité d'artiste auteur supérieures à 900 fois la valeur horaire moyenne du Smic (soit 8 892 euros en 2018).
Lecture : 4 328 photographes sont affiliés à l'Agessa en 2018 ; 25 % d'entre eux sont des femmes, 26 % ont moins de 40 ans et 58 % résident en Île-de-France.

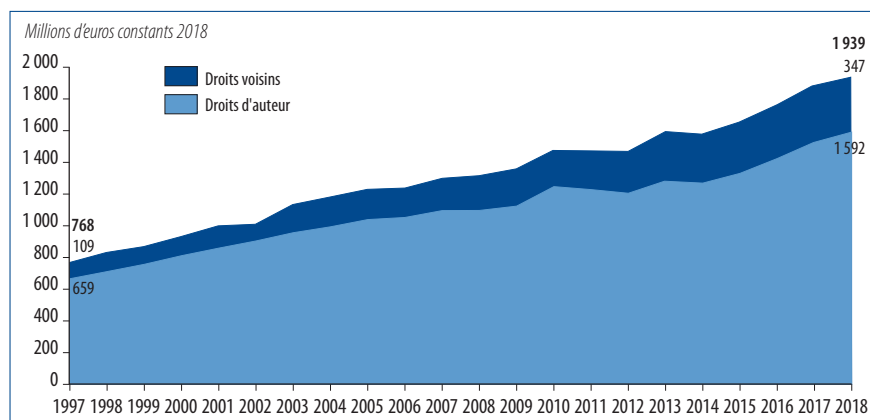
Source : Agessa, Maison des artistes/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 1 – Concentration des revenus artistiques des artistes auteurs affiliés à l'Agessa et à la Maison des artistes en 2018



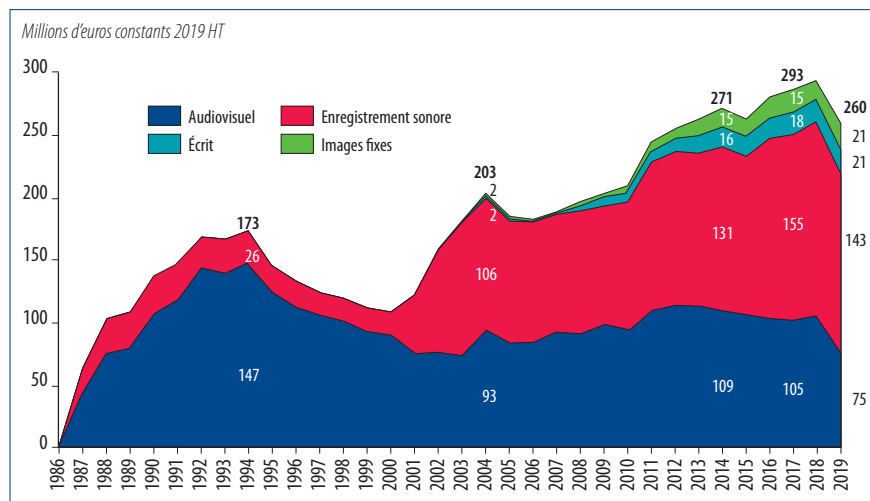
Source : Agessa, Maison des artistes/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 2 – Droits perçus par les sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur et droits voisins, 1997-2018



Source : Organismes de gestion collective/ Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 3 – Flux de rémunération pour copie privée, 1986-2019



Source : Commission pour la rémunération de la copie privée ; collectes retraitées des éléments exceptionnels, Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 2 – Rémunérations perçues par les organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins gérés collectivement, 2017-2018

SPRD	Champs	Montants perçus (milliers d'euros)		
		2017	2018	Évolution 2017/2018 (%)
Droits d'auteur		1 558 543	1 592 480	2
Sacem	musique, humour, etc.	1 065 108	1 094 530	3
SACD	audiovisuel, spectacle vivant, écrit	233 439	227 450	- 3
Scam	audiovisuel, écrit, arts numériques, journalisme, etc.	114 678	105 630	- 8
CFC	copie numérique et photocopie livre et presse	56 349	56 690	1
ADAGP	arts visuels	38 093	52 380	38
Sofia	prêt bibliothèque et copie privée pour le livre	33 948	36 640	8
Scelf	droits d'adaptation audiovisuelle des œuvres littéraires	5 442	6 180	14
SEAM	musique imprimée	4 911	5 470	11
SAIF	arts visuels et image fixe	3 339	4 850	45
Saje	jeux de télévision	3 237	2 660	- 18
Droits voisins		363 136	347 050	- 4
Sociétés d'artistes interprètes				
Adami	comédiens, danseurs, artistes-interprètes	95 840	88 570	- 8
Spedidam	danseurs, choristes, chanteurs et musiciens	61 995	57 330	- 8
Sai	artistes-interprètes	-	740	
Sociétés de producteurs phonographiques				
SCPP	producteurs indépendants et sociétés internationales (Sony Music France, Universal et Warner)	82 486	88 900	8
SPPF	producteurs indépendants	36 358	35 600	- 2
Sociétés de producteurs audiovisuels				
Procirep	producteurs cinéma et télévision	58 942	39 250	- 33
Angoa	retransmission simultanée câble, satellite, etc.	26 291	35 260	34
ARP	réalisateurs producteurs cinéma	1 225	1 400	14

Source : Organismes de gestion des droits d'auteur et droits voisins/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 3 – Origines des droits perçus par la Sacem, 2014-2019

Millions d'euros constants 2019

	2014	2015	2016*	2017	2018	2019	Évolution 2018/2019 (%)
Total	871,4	905,0	993,32	1 003,2	1 080,4	1 119,2	4
Télévision, radio	336,6	342,3	343,49	330,8	317,1	320,7	1
Supports sonores et audiovisuels	127,6	136,7	177,86	182,7	170,6	148,3	-13
<i>dont copie privée</i>	68,1	81,9	87,05	99,1	99,8	85,6	-14
Droits généraux	294,9	298,3	305,30	316,3	323,4	334,0	3
Étranger	80,3	86,2	85,48	86,8	89,2	85,1	-5
Internet	32,1	41,5	81,19	86,7	180,1	231,1	28

* Les résultats 2017 ont été impactés par un changement contractuel qui s'est traduit par une augmentation des collectes. Les résultats de 2016 ont été recalculés sur la base de ce changement contractuel entre la Sacem et la SORM.

Source : Sacem/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

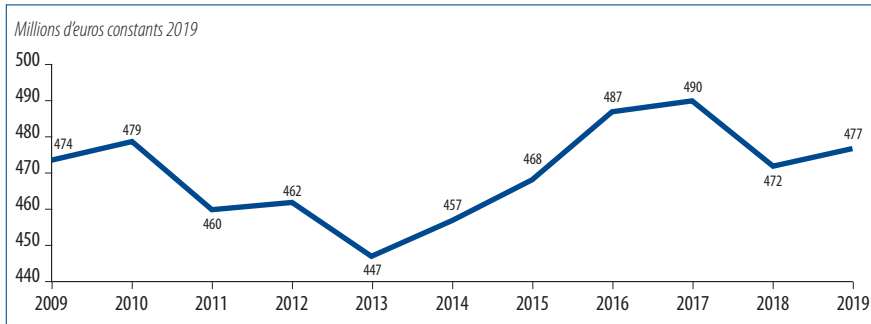
Tableau 4 – Nouvelles œuvres déclarées au répertoire de la SACD, 2013-2019

Unités et %

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre total d'œuvres nouvelles	30 605	37 695	30 001	34 106	44 369	82 729	151 277
Œuvres audiovisuelles	24 171	31 981	24 118	27 851	36 824	75 515	144 419
Œuvres du spectacle vivant	6 434	5 714	5 883	6 255	7 545	7 214	6 858

Source : SACD/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 4 – Évolution des montants des droits d'auteur versés par les éditeurs de livres, 2009-2019



Source : Syndicat national de l'édition/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture

Artistes plasticiens, photographes et graphistes, artistes, cadres et techniciens des spectacles, journalistes et cadres de l'édition, auteurs littéraires et traducteurs, architectes, professeurs d'art ou encore artisans et ouvriers d'art, etc. : en 2018, 2,4 % des actifs en emploi exercent une profession culturelle dont ils tirent des revenus d'activité. La nature et le montant de ces revenus varient fortement d'une profession à l'autre. Leur analyse sur la période 2005-2012, publiée en 2015¹ et actualisée ici sur la période 2012-2017, est rendue possible par l'exploitation de la source *Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux* (Insee). Le grand intérêt de cette source est d'apporter des informations précises sur l'ensemble des revenus de l'individu et du ménage dans lequel il vit : revenus directs d'activité (salaires, revenus d'indépendant, etc.), revenus de remplacement (indemnités chômage, pensions de retraite, etc.), revenus sociaux (prestations familiales, minima sociaux, etc.), revenus du patrimoine, etc. Elle permet donc une approche sous l'angle des niveaux de vie de ces professionnels.

Des revenus directs d'activité globalement équivalents à ceux de l'ensemble des actifs

Au cours de la période 2012-2017, huit professionnels de la culture sur dix sont salariés, et un sur quatre est non salarié.

En ce qui concerne les salariés, le salaire annuel moyen perçu par un actif des professions culturelles s'élève à 20 000 €², soit 13 % de moins que l'ensemble des salariés en emploi (22 600 €). Du côté des indépendants, les revenus annuels moyens sont eux aussi plus faibles que pour l'ensemble des indépendants (16 800 € annuels, contre 26 800 €).

En outre, le cumul des revenus salariés et non salariés par un même individu est beaucoup plus répandu au sein des professions culturelles (10 % des personnes en exerçant une) que dans l'ensemble de la population active (2 % de l'ensemble des actifs en emploi).

Au total, le revenu direct d'activité des professionnels de la culture s'établit à 24 000 € en moyenne, un niveau assez proche de celui atteint par l'ensemble des actifs en emploi (24 600 €) (graphique 1). Au sein des professions culturelles, les écarts sont toutefois importants : un architecte perçoit en moyenne des revenus directs d'activité annuels de 38 300 € ; un cadre artistique, de programmation et de production des spectacles, 37 400 € ; un journaliste ou cadre de l'édition, 30 600 € ; tandis qu'un ouvrier ou artisan d'art ne perçoit que 14 800 € annuels en moyenne, et un professeur d'art, 17 100 €.

Un quart des professionnels de la culture perçoit des revenus de remplacement

Chômage, retraite, etc. : les revenus de remplacement liés à l'activité concernent un quart des professionnels de la culture, pour un montant annuel moyen de 11 800 € au cours de la période 2012-2017. Le cumul des revenus directs d'activité et des revenus de remplacement est particulièrement courant dans les métiers du spectacle du fait du régime dispositif de l'intermittence fondé sur une

1. Marie Gouyon, « Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture, coll. « Culture chiffres », 2015-1.

2. Tous les montants annuels de revenus sont exprimés en euros constants de 2017, dernière année de la période observée.

alternance de périodes travaillées et de périodes chômées³ : c'est le cas de 61 % des artistes, 41 % des techniciens et 24 % des cadres artistiques de la programmation et de la production.

Des revenus totaux d'activité très dispersés

Revenus directement liés à l'activité et revenus de remplacement cumulés, les revenus moyens totaux d'activité divergent nettement d'une profession culturelle à l'autre : de 19 400 € pour les professeurs d'art à 43 000 € pour les architectes au cours de la période 2012-2017 (tableau 1). Au sein même de chaque profession, les revenus sont également très dispersés : chez les auteurs littéraires et les traducteurs en particulier, les 10 % les moins rémunérés déclarent 2 600 € maximum de revenus annuels d'activité quand les 10 % les plus rémunérés en déclarent 72 900 € ou plus. La dispersion des revenus est également très forte chez les professionnels des arts visuels et des métiers d'art ainsi que chez les professeurs d'art ; elle est plus modérée chez les architectes, les journalistes, les cadres de l'édition et dans les professions du spectacle.

À caractéristiques sociodémographiques et conditions d'emploi identiques, les professionnels de la culture perçoivent des revenus d'activité inférieurs de 29 % à ceux des autres actifs en emploi

Les professions culturelles relèvent majoritairement de la catégorie sociale des cadres supérieurs (60 % des effectifs en 2018, contre 18 % dans l'ensemble de la population active en emploi) et sont exercées, plus souvent que les autres, par des personnes très diplômées. Par ailleurs, les professionnels de la culture ont des temps de travail en moyenne plus courts que l'ensemble de la population active. Une fois ces effets de structure pris en compte dans une modélisation « toutes choses égales par ailleurs », qui permet de raisonner à caractéristiques individuelles sociodémographiques et à conditions d'emploi identiques, on observe que les revenus totaux d'activité des professionnels de la culture sont inférieurs de 29 % en moyenne à ceux d'un actif exerçant une autre profession.

Dans les professions culturelles, les femmes perçoivent des revenus totaux d'activité inférieurs de 23 % à ceux des hommes

Dans l'ensemble de la population active, toutes professions confondues, les femmes tirent en moyenne de leur activité des revenus inférieurs de près de 27 % à ceux des hommes au cours de la période 2012-2017. Dans les professions culturelles, cet écart est un peu moindre, 23 % en moyenne (31 600 € pour les hommes, 24 300 € pour les femmes), cette moyenne recouvrant, ici encore, de fortes disparités selon la profession (écart de 39 % au détriment des femmes chez les architectes, par exemple, mais de 15 % seulement dans les professions des arts visuels) (tableau 2).

Les revenus d'activité du conjoint ou d'autres membres du ménage : un complément important pour les professions les moins rémunératrices

Pour plus des deux tiers des professionnels de la culture, les revenus d'activité sont complétés par ceux d'autres membres du ménage (le plus souvent le conjoint), en moyenne plus élevés (+ 11 % au cours de la période 2012-2017). Cet écart est particulièrement fort dans les ménages des professionnels des arts visuels et métiers d'art, des auteurs littéraires et traducteurs, et des professeurs d'art, pour lesquels le revenu du conjoint est un soutien, parfois indispensable, à la poursuite de l'activité artistique.

Une fois pris en compte les revenus d'activité de l'ensemble du ménage, les ménages des professionnels de la culture ont des revenus d'activité légèrement supérieurs (+ 8 %) à ceux de l'ensemble des ménages d'actifs en emploi.

3. Sabina Issehnane, Wided Merchaoui, *Trajectoires des intermittents du spectacle indemnisés*, coll. « Culture chiffres », 2020-4.

Enfin, les ménages des professionnels de la culture perçoivent des revenus complémentaires non liés à l'activité professionnelle – revenus fonciers et financiers, prestations sociales – supérieurs de 12 % à ceux de l'ensemble des actifs.

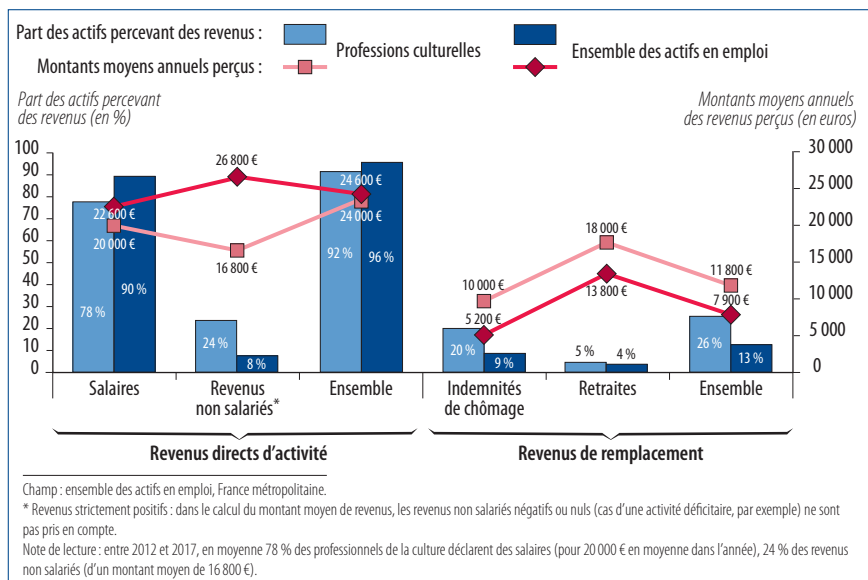
Un niveau de vie moyen supérieur à celui de l'ensemble des actifs, mais inférieur de 11 % à celui des autres actifs en emploi, une fois pris en compte les effets de structures sociodémographiques et de conditions d'emploi

À partir du revenu disponible du ménage, il est possible d'estimer le niveau de vie de ce ménage en prenant en compte le nombre et l'âge des individus qui le composent : toutes les personnes de ce ménage disposent alors du même niveau de vie. Au cours de la période 2012-2017, les professionnels de la culture ont en moyenne un niveau de vie annuel de 29 700 €, supérieur de 11 % à celui de l'ensemble des actifs en emploi, toutes professions exercées (graphique 2). À caractéristiques sociodémographiques et conditions d'emploi identiques, un professionnel de la culture a un niveau de vie annuel moyen cette fois inférieur de 11 % à celui d'un actif exerçant une autre profession.

Les femmes qui exercent une profession culturelle ont un niveau de vie comparable à celui des hommes

La prise en compte des revenus complémentaires du ménage, et notamment les revenus du conjoint, gomme l'écart entre hommes et femmes observé pour les revenus d'activité : le niveau de vie des femmes exerçant une profession culturelle est supérieur de 5 % à celui des hommes au cours de la période 2012-2017, contre - 3 % pour l'ensemble des actifs (tableau 3). Cet écart positif est confirmé par l'analyse à caractéristiques identiques (+ 2 % en faveur des femmes) et s'explique par le fait que les professionnelles de la culture sont plus souvent en couple avec un conjoint cadre intermédiaire ou supérieur.

Graphique 1 – Part des actifs en emploi percevant différentes catégories de revenus et montants moyens de ces revenus perçus, 2012-2017



Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2012 à 2017, Insee/Deps-Doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 1 – Dispersion des revenus totaux annuels d'activité selon la profession culturelle exercée, 2012-2017

En euros 2017

	Moyenne	Premier décile (D1)	Dernier décile (D9)	Rapport interdécile (D9/D1)
Professions culturelles	28 500	5 400	49 600	9,2
Professions des arts visuels et des métiers d'art	20 100	3 100	37 300	12,0
Professionnels des arts visuels	20 500	3 300	38 000	11,5
Métiers d'art	17 800	1 900	31 900	16,8
Professions du spectacle	33 000	8 200	54 500	6,6
Artistes des spectacles	28 800	5 000	46 800	9,4
Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles	42 000	11 300	67 800	6,0
Techniciens des spectacles	26 100	9 200	41 100	4,5
Professions littéraires	31 300	6 200	63 000	10,2
Journalistes et cadres de l'édition	34 000	9 200	59 800	6,5
Auteurs littéraires et traducteurs	26 700	2 600	72 900	28,0
Architectes	43 000	10 100	78 200	7,7
Professions de l'archivage, de la conservation et de la documentation	32 400	17 400	46 100	2,6
Professeurs d'art	19 400	4 200	35 400	8,4
Ensemble des actifs en emploi	26 600	9 300	44 300	4,8

Champ : France métropolitaine, ensemble des actifs en emploi.
 Note de lecture : entre 2012 et 2017, un actif exerçant au titre de son emploi principal une profession culturelle a perçu un revenu d'activité total annuel de 28 500 € en moyenne. Un actif sur dix a perçu moins de 5 400 €, un sur dix plus de 49 600 €, soit un rapport interdécile de 9,2.

Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2012 à 2017, Insee/Deps-Doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 2 – Revenus totaux annuels d'activité des femmes et des hommes selon la profession culturelle exercée, 2012-2017

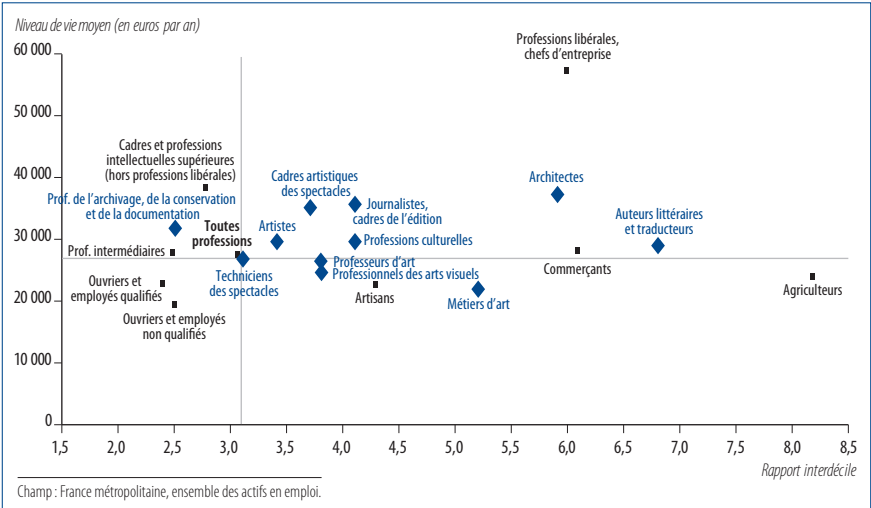
En euros 2017

	Hommes	Femmes	Écart Femmes/Hommes (en %)
Professions culturelles	24 300	31 600	- 23
Professions des arts visuels et des métiers d'art	18 000	21 700	- 17
Professionnels des arts visuels	18 600	22 000	- 15
Métiers d'art	14 900	20 200	- 26
Professions du spectacle	29 900	34 500	- 13
Artistes des spectacles	25 600	30 700	- 17
Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles	37 000	44 600	- 17
Techniciens des spectacles	25 200	26 400	- 5
Professions littéraires	26 500	36 200	- 27
Journalistes et cadres de l'édition	28 700	38 800	- 26
Auteurs littéraires et traducteurs	23 300	30 900	- 25
Architectes	30 300	49 400	- 39
Professions de l'archivage, de la conservation et de la documentation	31 200	34 400	- 9
Professeurs d'art	19 400	19 300	1
Ensemble des actifs en emploi	22 200	30 600	- 27

Champ : France métropolitaine, ensemble des actifs en emploi.
 Note de lecture : entre 2012 et 2017, les femmes exerçant une profession culturelle ont perçu en moyenne des revenus d'activité annuels de 24 300 euros, soit 23 % de moins que les hommes exerçant ces professions (31 600 euros).

Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2012 à 2017, Insee/Deps-Doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 2 – Dispersion du niveau de vie annuel selon la catégorie socioprofessionnelle et la profession culturelle exercée, 2012-2017



Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2012 à 2017, Insee/Deps-Doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 3 – Niveau de vie des femmes et des hommes selon la profession culturelle exercée, 2012-2017

En euros 2017

	Hommes	Femmes	Écart Femmes/Hommes (en %)
Professions culturelles	30 500	29 100	5
Professions des arts visuels et des métiers d'art	25 400	24 000	6
Professionnels des arts visuels	25 800	24 400	6
Métiers d'art	23 000	21 600	7
Professions du spectacle	32 900	30 600	8
Artistes des spectacles	29 900	29 900	0
Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles	38 000	34 500	10
Techniciens des spectacles	29 200	26 500	10
Professions littéraires	34 400	32 400	6
Journalistes et cadres de l'édition	37 800	34 200	11
Auteurs littéraires et traducteurs	29 600	29 000	2
Architectes	37 000	38 200	- 3
Professions de l'archivage, de la conservation et de la documentation	33 300	31 300	6
Professeurs d'art	29 400	22 300	32
Ensemble des actifs en emploi	26 400	27 200	- 3

Champ : France métropolitaine, ensemble des actifs en emploi.
 Note de lecture : entre 2012 et 2017, les femmes exerçant une profession culturelle ont un niveau de vie annuel de 30 500 euros, soit 5 % de plus que les hommes en exerçant une (29 100 euros).

Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2012 à 2017, Insee/Deps-Doc, Ministère de la Culture, 2021

Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle

Une grande diversité de formations supérieures

Les filières de l'enseignement supérieur destinées à former aux métiers de l'art et de la culture sont nombreuses : arts plastiques, arts appliqués, danse, théâtre, musique, cinéma, architecture, patrimoine, etc. Les formations à ces métiers relèvent en partie d'établissements placés sous la tutelle ou le suivi du ministère de la Culture : les écoles de l'enseignement supérieur Culture (ESC). D'autres disciplines, comme l'archéologie, la médiation et l'administration culturelle, ou encore les métiers du livre, sont majoritairement enseignées à l'université. Les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale proposent également des formations techniques diplômantes permettant, par exemple, d'obtenir un brevet de technicien supérieur (BTS), le BTS arts appliqués et le diplôme des métiers d'art (DMA) étant progressivement remplacés, depuis 2018, par le diplôme national des métiers d'art et du design (DN Made). Enfin, les établissements de l'enseignement supérieur privé dispensent également des formations dans des domaines très variés.

Note méthodologique

Les données sur les effectifs produites et présentées pour l'année 2019-2020 sont issues du dispositif d'enquête Sise (Système d'information sur le suivi de l'étudiant) mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et porté par le ministère de la Culture pour les écoles spécialisées dans un ou plusieurs domaines culturels et artistiques. Cette enquête recense la totalité des inscriptions aux formations dispensées dans les écoles du périmètre Sise-Culture : les écoles publiques de l'enseignement supérieur Culture (ESC) ainsi que les autres écoles supérieures spécialisées dans un ou plusieurs domaines artistiques et culturels qui ne relèvent pas de l'ESC. L'enquête Sise-Culture ne recense pas les inscriptions aux cursus artistiques et culturels dispensés dans des lieux de formation non spécialisés dans un ou plusieurs domaines artistiques et culturels (universités, grandes écoles, autres écoles publiques et privées).

L'enseignement supérieur Culture : 99 écoles pour 37 000 étudiants

Au cours de l'année universitaire 2019-2020, les 99 écoles supérieures relevant du ministère de la Culture rassemblent 37 000 étudiants, dont plus de la moitié suivent des études d'architecture (tableau 1). Ainsi, les 20 écoles nationales supérieures d'architecture et l'École de Chaillot (qui forme les architectes du patrimoine) accueillent 20 000 étudiants, soit un effectif relativement stable par rapport aux trois années précédentes. 44 des écoles de l'ESC enseignent les disciplines des arts plastiques et réunissent près d'un tiers de l'ensemble des étudiants de l'ESC (11 000).

Deux écoles sont spécialisées l'une dans les domaines du patrimoine, l'autre dans le cinéma et l'audiovisuel comptent respectivement 1800 et 300 étudiants. Enfin, le spectacle vivant (l'une ou plusieurs de ses disciplines) fait l'objet d'une formation dans 33 établissements de l'ESC, à destination de 3 900 étudiants (tableau 1).

61 % d'étudiantes en moyenne dans les écoles nationales supérieures de l'enseignement Culture

À l'exception du spectacle vivant, où l'on compte 49 % de femmes, toutes les disciplines de l'ESC sont majoritairement suivies par des femmes, qui constituent 61 % des effectifs étudiants en 2019-2020. Au sein des différentes disciplines, la part des femmes reste stable par rapport aux trois années précédentes, les cursus supérieurs les plus féminisés restant ceux du patrimoine (78 %) et des arts plastiques (67 %).

Une proportion d'étrangers stable parmi les étudiants de l'ESC

En 2019-2020, les étudiants étrangers représentent 15 % des inscrits dans l'ESC, comme l'année précédente. C'est dans les écoles relevant du domaine du spectacle vivant que la part d'étudiants étrangers est la plus importante (19 %), et dans les écoles de patrimoine et de cinéma et audiovisuel qu'elle est la plus faible (respectivement 5 % et 4 %).

208 écoles supérieures spécialisées hors ESC pour 47 700 élèves

Par ailleurs, un certain nombre d'écoles (publiques, associatives ou, le plus souvent, privées à but lucratif) délivrent des diplômes supérieurs dans le domaine artistique et culturel, mais ne relèvent pas de l'ESC. Les écoles d'arts plastiques et d'arts appliqués sont les plus nombreuses et représentent 41 % de ces écoles. Un quart de ces écoles (57) délivrent un enseignement pluridisciplinaire. On compte un peu moins d'écoles relevant du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (27 écoles) que d'écoles formant aux disciplines du spectacle vivant (36 écoles) (tableau 2).

Établissements supérieurs spécialisés hors ESC : des femmes moins présentes que dans l'ESC, des étudiants étrangers dans les écoles d'architecture plus présents

La part des femmes est très forte dans les écoles hors ESC relevant des arts plastiques et des arts appliqués (70 % d'étudiantes en moyenne). Elle est la plus faible dans les écoles de cinéma, d'audiovisuel et de multimédia (38 %), où les femmes sont minoritaires. Elles le sont également dans les écoles d'architecture hors ESC (47 %), mais sont majoritaires dans les écoles de spectacle vivant (58 %) et les écoles pluridisciplinaires (57 %). Cette répartition rappelle celle déjà évoquée pour les écoles de l'ESC mais n'est pour autant pas similaire : dans l'ESC, globalement, on compte 61 % de femmes, contre 57 % dans les écoles hors ESC. La proportion des femmes dans les écoles d'arts plastiques est équivalente dans les écoles de l'ESC et hors ESC. En revanche, pour toutes les autres catégories d'écoles, c'est dans l'ESC que la part des femmes est toujours plus élevée, l'écart le plus important concernant les écoles de cinéma, d'audiovisuel et de multimédia, avec 38 % de femmes dans les écoles hors ESC, contre 50 % dans celles de l'ESC.

Les étudiants étrangers représentent 11 % des effectifs de l'ensemble des écoles spécialisées culture hors ESC, avec une répartition par disciplines enseignées proche de celle constatée pour les écoles de l'ESC, à l'exception de l'architecture, où la part des étrangers dans les deux écoles supérieures privées d'architecture (29 %) est plus forte que dans les écoles d'architecture relevant de l'ESC (16 %).

Un diplômé sur cinq de l'ESC est freiné dans sa recherche d'emploi par la crise sanitaire de la Covid-19

D'après l'enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés de l'ESC (DESC), 84 % des diplômés sont en activité trois ans après leur entrée sur le marché du travail (graphique 1). La plupart de ces actifs exercent une activité dans le champ de leur diplôme (91 %). 10 % sont en recherche d'emploi. Le taux d'insertion varie cependant selon la filière suivie. Les diplômés de l'architecture sont ainsi les plus nombreux à être en emploi trois ans après leur sortie (88 %), pour la plupart dans le champ de leur diplôme (97 %). Les diplômés des arts plastiques et du patrimoine connaissent une insertion professionnelle plus difficile que les diplômés des autres filières. Ainsi, seuls 73 % des premiers et 81 % des seconds sont en emploi au moment de l'enquête. Le taux d'insertion professionnelle des diplômés du spectacle vivant s'établit à 84 %, avec une proportion élevée de ceux exerçant un métier en rapport avec leur diplôme (98 %).

Pour trouver un emploi, les diplômés de l'ESC mobilisent en premier lieu les « relations personnelles et professionnelles » (48 %) ; viennent en deuxième position les candidatures spontanées (23 %), puis les annonces (21 %).

Questionnés sur les obstacles rencontrés lors de la recherche d'emploi (tableau 3), les diplômés de l'ESC entrant sur le marché du travail citent en premier l'insuffisance des offres en adéquation avec le diplôme obtenu (43 %). Les diplômés du patrimoine sont particulièrement concernés par ce frein (64 %), suivis par les diplômés des arts plastiques (60 %). Le manque de réseau professionnel est le deuxième frein cité par les diplômés de l'ESC et concerne plus d'un tiers des diplômés répondants (36 %). La crise sanitaire liée à la Covid-19 constitue un obstacle à la recherche d'emploi pour un cinquième des diplômés. Les diplômés du spectacle vivant sont plus nombreux à être freinés dans leur recherche d'emploi par les contraintes de la mobilité géographique (23 %). Les diplômés des arts plastiques, quant à eux, se distinguent par la proportion élevée de ceux ayant rencontré plusieurs freins pour trouver un emploi.

Près d'un diplômé plasticien sur deux est indépendant

Les diplômés de l'ESC en activité sont majoritairement salariés du secteur privé ou des entreprises publiques (61 %) (graphique 2), avec des proportions qui varient entre 75 % pour les jeunes architectes à 40 % pour les diplômés des arts plastiques. Les indépendants représentent plus d'un quart des diplômés de l'ESC et sont particulièrement présents parmi les diplômés des arts plastiques (49 %).

Les actifs salariés occupent plus souvent un emploi stable : 68 % sont en CDI et 7 % sont titulaires de la fonction publique. Les diplômés en architecture salariés ont des formes d'emploi plus stables que les autres diplômés de l'ESC. Ils sont pour la plupart sous contrat à durée indéterminée (82 %). À l'inverse, les diplômés des arts plastiques occupent moins souvent que les actifs des autres filières un emploi à durée indéterminée (53 %) et se distinguent par la présence d'une proportion importante de ceux ayant des contrats courts (de moins de six mois) (14 %). Les individus avec des contrats déterminés de plus de six mois sont particulièrement nombreux parmi les diplômés du spectacle vivant (33 %).

L'analyse de la durée de travail montre que les actifs sont nombreux à travailler plus de 48 heures par semaine (19 %) (graphique 3). Les diplômés des arts plastiques subissent plus souvent que les diplômés des autres filières des semaines de travail chargées : 25 % d'entre eux déclarent travailler plus de 48 heures par semaine en comptant l'ensemble de leurs activités professionnelles. Les diplômés du spectacle vivant se distinguent par la proportion importante de ceux travaillant moins de 35 heures par semaine (50 %).

En ce qui concerne le revenu, les diplômés de l'ESC actifs gagnent en moyenne 20 100 euros net par an avec, ici encore, des disparités entre les filières. En gagnant 23 300 euros net par an, les jeunes architectes bénéficient des conditions de rémunération les plus avantageuses. Pour

les diplômés des arts plastiques, et malgré l'intensité hebdomadaire de travail, le revenu annuel moyen s'établit à 14 900 euros. Le revenu moyen net annuel des diplômés du spectacle vivant s'élève à 16 700 euros, et celui des diplômés du patrimoine à 20 100 euros.

Perte d'activité et de revenu déclarées par les diplômés suite à la crise sanitaire de la Covid-19

Plus de la moitié des diplômés qui se trouvaient en activité avant le confinement lié à la crise sanitaire ont vu leur activité baisser d'au moins un quart (tableau 4), et près de la moitié déclarent avoir perdu au moins un quart de leur revenu (tableau 5). Les diplômés du spectacle vivant sont plus nombreux à être concernés par les effets du confinement (fermeture des salles de spectacle), à l'inverse de ceux de l'architecture, qui semblent avoir été mieux protégés.

Interrogés sur leur sentiment vis-à-vis de l'avenir de leur situation professionnelle, quatre diplômés sur dix ont exprimé leurs inquiétudes suite à la crise sanitaire actuelle. Ce sont les diplômés du spectacle vivant et ceux des arts plastiques qui témoignent le plus de cette crainte pour l'avenir (respectivement 58 % et 57 %).

8 % des diplômés répondants pensent ne pas pouvoir garder leur activité professionnelle actuelle dans les mois à venir. Les diplômés du patrimoine sont plus nombreux à être dans ce cas. La crise sanitaire liée à la Covid-19 pèse sur l'emploi actuel pour plus d'un tiers : 30 % déclarent se trouver dans l'impossibilité de poursuivre leur activité, et 9 % déclarent subir un licenciement économique à cause de la crise sanitaire.

Tableau 1 – Répartition des étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture, année universitaire 2019-2020

Unités et %

Domaine	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Part des femmes (%)	Part des élèves étrangers (%)
Architecture	21	20 000	59	16
Arts plastiques	44	11 000	67	14
Cinéma et audiovisuel	2	300	50	4
Patrimoine	2	1 800	78	5
Spectacle vivant	33	3 900	49	19
Total*	102	37 000	61	15

* Trois écoles pluridisciplinaires apparaissent à la fois dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques. Le nombre total d'écoles est de 99.

Source : Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

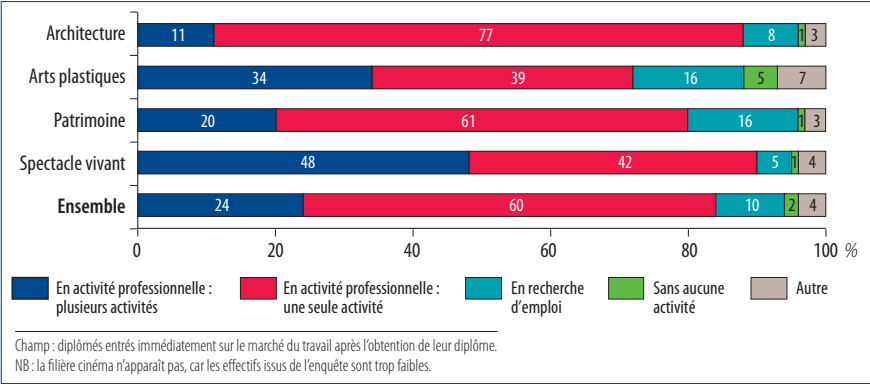
Tableau 2 – Répartition des étudiants des écoles spécialisées culture hors enseignement supérieur Culture, année universitaire 2019-2020

Unités et %

Domaine	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Part des femmes (%)	Part des élèves étrangers (%)
Architecture	2	800	47	29
Arts plastiques, arts appliqués	86	13 000	70	12
Cinéma, audiovisuel et multimédia	27	7 400	38	7
École pluridisciplinaire	57	21 500	57	9
Spectacle vivant	36	5 000	58	17
Total	208	47 700	57	11

Source : Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 1 – Taux d'insertion professionnelle des diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture trois ans après l'obtention du diplôme, selon la filière



Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture (desc), Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

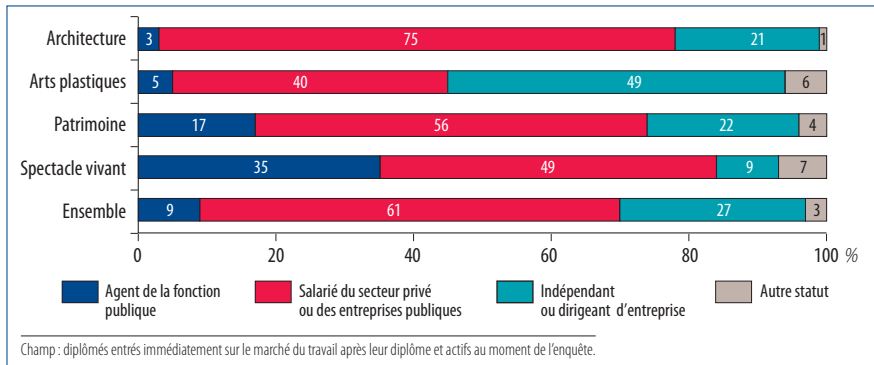
Tableau 3 – Obstacles rencontrés par les diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture pour accéder à l'emploi

En %

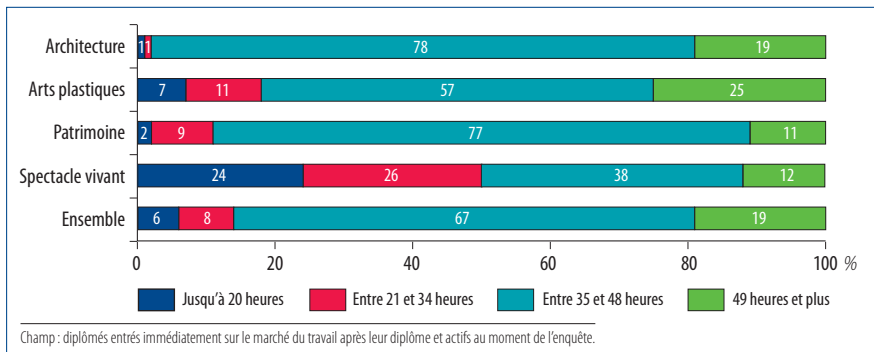
	Architecture	Arts plastiques	Patrimoine	Spectacle vivant	Ensemble
Mobilité géographique très coûteuse	8	14	8	23	12
Peu d'offres en adéquation avec le diplôme obtenu	32	60	64	41	43
Manque de réseau professionnel	34	48	30	26	36
Une formation insuffisante ou non adaptée	19	24	12	5	17
Situation économique difficile suite à la crise sanitaire de la Covid-19	11	33	27	21	20

Champ : diplômés entrés immédiatement sur le marché du travail après leur diplôme et actifs au moment de l'enquête.
Note de lecture : 8 % des diplômés en architecture déclarent avoir été freinés par la mobilité géographique coûteuse pour trouver un emploi.

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture (desc), Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 2 – Répartition des diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture par statut d'emploi, selon la filière

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture (desc), Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 3 – Répartition des diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture en activité par volume hebdomadaire de travail, selon la filière

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture (desc), Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 4 – Perte d'activité liée à la crise sanitaire de la Covid-19 selon la filière

En %

	Architecture	Arts plastiques	Patrimoine	Spectacle vivant	Ensemble
Aucune baisse	50	32	38	27	41
Moins d'un quart	21	13	15	14	17
Entre un quart et la moitié	15	18	14	21	17
Entre la moitié et les trois quarts	6	15	9	11	9
Plus des trois quarts	8	22	24	26	16
Champ : diplômés entrés immédiatement sur le marché du travail après leur diplôme et actifs au moment de l'enquête.					

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture (oesc), Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 5 – Perte de revenu liée à la crise sanitaire de la Covid-19 selon la filière

En %

	Architecture	Arts plastiques	Patrimoine	Spectacle vivant	Ensemble
Aucune perte	60	41	54	40	51
Moins d'un quart	21	15	16	23	19
Entre un quart et la moitié	10	16	9	20	13
Entre la moitié et les trois quarts	5	12	6	10	8
Plus des trois quarts	5	17	16	7	9
Champ : diplômés entrés immédiatement sur le marché du travail après leur diplôme et actifs au moment de l'enquête.					

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture (oesc), Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Égalité entre femmes et hommes

Cette fiche synthétise les derniers résultats de l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication¹. Si des progrès vers une meilleure représentation des femmes dans les différentes facettes de la vie culturelle peuvent s'observer, ils ne sont pas homogènes. Concernant l'accès des femmes aux métiers de la culture, de l'entrée dans la vie active à la reconnaissance de leur talent, la déperdition reste forte.

61 % de femmes sur les bancs des écoles de l'enseignement supérieur Culture

Depuis plus de dix ans, date de début de la série d'observations, les filles sont majoritaires parmi les étudiants dans l'enseignement supérieur Culture, qui rassemble une centaine d'établissements placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Elles comptent pour presque deux tiers des effectifs, soit légèrement plus que dans l'enseignement supérieur en général (56 %). Elles sont relativement plus nombreuses dans les filières du patrimoine (78 %) et des arts plastiques (67 %), et aussi nombreuses que les garçons dans celle du spectacle vivant (49 %). Dans les filières de l'architecture, les écoles se sont féminisées au fil du temps. En 2019-2020, les filles représentaient 58 % des effectifs de ces écoles. Dans les filières du cinéma et de l'audiovisuel, une féminisation a eu lieu au cours des années 2010 mais régresse désormais : la part des étudiantes dans ces écoles est en effet passée de 61 % en 2013-2014 à 50 % en 2019-2020.

Un accès au premier emploi peu différencié selon le sexe

D'après l'enquête annuelle conduite en 2020 auprès de la population des diplômés 2016 des établissements d'enseignement supérieur placés sous tutelle du ministère de la Culture, le taux d'insertion professionnelle des diplômés de ces établissements est de 88 % pour les femmes et de 90 % pour les hommes, sans écart notable selon les disciplines.

Quatre personnes sur dix en emploi dans les professions culturelles sont des femmes

Alors que les femmes sont nettement majoritaires (61 %) dans l'enseignement supérieur Culture et que leur taux d'insertion sur le marché du travail après le diplôme se compare à celui des hommes, elles restent légèrement minoritaires dans les professions culturelles, où elles forment 44 % des effectifs actifs en 2018, soit qu'elles restent moins longtemps en emploi dans la profession de leur diplôme, soit qu'elles renoncent à exercer la profession artistique ou culturelle pour laquelle elles ont été formées. Si la part des femmes architectes et photographes a plus que doublé en vingt ans, elles demeurent cependant fortement minoritaires dans ces métiers historiquement très masculins. La part des femmes dans les professions du spectacle est restée stable et, elle aussi, très minoritaire. La part des femmes parmi les journalistes, les cadres de l'édition et les plasticiens a progressé et s'approche de la parité (48 %), tandis qu'elle diminue au contraire parmi les professeurs d'art et dans les métiers de la documentation et de la conservation, traditionnellement féminisés (respectivement 58 % et 75 % de femmes).

1. Ouvrage disponible ici : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-d-ouvrages/Observatoire-de-l-egalite-entre-femmes-et-hommes-dans-la-culture-et-la-communication/Observatoire-2021-de-l-egalite-entre-femmes-et-hommes-dans-la-culture-et-la-communication>

Des inégalités de rémunération persistantes dans l'administration et dans les secteurs culturels

En 2019, le ministère de la Culture emploie directement environ 8 800 agents, les femmes représentent 58 % des effectifs. Certains corps sont très majoritairement féminins : les adjointes administratives d'État, les secrétaires administratives, les bibliothécaires et les chargées d'études documentaires représentent plus de 75 % des effectifs de leurs corps. Au contraire, moins d'un adjoint technique d'État sur cinq est une femme. Au 1^{er} janvier 2021, au niveau des chefs de bureau, la parité est presque observée, mais pour les postes supérieurs les femmes restent sous-représentées : un peu plus d'un tiers pour les postes de chefs de départements et 19 % seulement pour les postes de sous-directeurs.

Les données disponibles pour les professions culturelles mettent également en avant des inégalités de revenus. Pour la population des artistes-auteurs affiliés à la Maison des artistes et à l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (Agressa) en 2018, la médiane des écarts de revenu entre les femmes et les hommes (qui synthétise aussi diverses formes de contrats et d'organisation du travail) varie autour de 24 % au détriment des femmes, avec un écart majoré pour les autrices de logiciel multimédia (- 33%) et pour les compositrices musicales et chorégraphes (- 32 %). En 2018, un écart de salaire en équivalent temps plein de l'ordre de 16 % s'observe également dans les métiers du spectacle et de l'audiovisuel. En 2020, dans le spectacle vivant, le revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) est presque deux fois supérieur pour les hommes que pour les femmes ; la crise sanitaire n'a pas modifié ce ratio par rapport à 2019.

Accès aux postes de direction de l'administration culturelle et de ses opérateurs : le spectacle vivant encore loin de la parité

Au 1^{er} janvier 2021, la situation reste stable (44 %) après s'être améliorée en 2020 pour les postes de direction de l'administration centrale avec toutefois une présence des femmes surtout à des postes d'adjointes. Aux postes d'encadrement, les femmes sont moins présentes aux postes de chef de service : 44 %, mais ce chiffre est en hausse par rapport aux deux années précédentes, et environ un poste de sous-direction sur cinq est occupé par une femme.

La part des femmes s'établit à 29 % aux postes de directeur régional des affaires culturelles (Drac) au 1^{er} janvier 2021. Dans ces établissements, elles sont plus souvent à des postes d'adjointe (45 %) et encore plus aux postes de secrétaire générale (75 %).

La situation s'améliore dans les établissements publics : alors que les femmes ne représentaient qu'un quart des dirigeants au 1^{er} janvier 2014, elles sont désormais 43 %.

Si on observe une quasi-parité à la tête des directions générales des 34 musées nationaux qui ont un directeur général nommé au 1^{er} janvier 2021, les femmes sont majoritaires à la direction des établissements correspondants avec 22 femmes pour 12 hommes. Ce sont les plus fortes proportions de femmes observées depuis 2014.

En archéologie préventive, la part des femmes parmi les chefs de service territorial reste stable autour de 32 %. Dans les services des archives départementales, les postes de direction sont occupés pour moitié par des femmes.

La part des femmes dirigeant les musées de France (hors musées nationaux) est stable depuis cinq ans, à un peu moins de la moitié des postes.

Audiovisuel public : les femmes en tête aux postes de direction

Au 1^{er} janvier 2021, les femmes occupent trois des cinq postes de présidence des entreprises de l'audiovisuel public. Les comités de direction de ces entreprises de l'audiovisuel public sont composés pour un peu moins de la moitié par des femmes en moyenne, avec des disparités selon les groupes : l'Institut national de l'audiovisuel affiche ainsi une part de femmes moins

importante dans ses instances (4 femmes pour 11 membres en 2021). Cet indicateur était dans l'ensemble stable depuis 2016, mais la situation en début d'année 2020 accuse une légère baisse. S'agissant de la direction des antennes de l'audiovisuel public, les femmes sont minoritaires à France Médias Monde ainsi qu'à Radio France.

En comparaison, au sein des 100 premières entreprises des secteurs culturels en termes de chiffre d'affaires en 2018, hors établissements publics et entreprises de l'audiovisuel public, on trouve moins d'une femme pour six hommes aux postes de président, directeur général ou, le cas échéant, gérant, au 1^{er} janvier 2021. C'est dans le secteur de la presse que ce ratio est le plus faible (1 pour 10), et dans celui de la publicité qu'il est le plus élevé (plus d'une sur trois).

La part des femmes aux postes de direction des structures culturelles soutenues par le ministère de la Culture progresse

Au 1^{er} janvier 2021, la part des femmes aux postes de direction des structures culturelles soutenues par le ministère de la Culture progresse. Fonds régionaux d'art contemporain, centres d'art, centres de développement chorégraphique, scènes nationales, centres chorégraphiques nationaux, orchestres, scènes de musiques actuelles, pôles cirques, centres dramatiques nationaux et régionaux, opéras, centres nationaux de création musicale, centres nationaux des arts de la rue : les structures labellisées dans le cadre du programme Création artistique (programme 131), hors structures nationales, connaissent une proportion de femmes à leur tête de 38 % en moyenne en 2021. Ce chiffre est en progression lente mais quasi constante depuis 2013. La parité s'observe à la direction administrative des orchestres tandis que les chefs d'orchestre restent très majoritairement des hommes.

Enfin, dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture, les femmes restent minoritaires parmi les directeurs, surtout dans les écoles de spectacle vivant (26 % en 2020).

Accès aux moyens de production : un montant moyen des aides accordées souvent plus faible pour les femmes

En 2020, les commissions d'attribution d'aides à la création artistique du ministère de la Culture comprennent autant de femmes que d'hommes. Sur l'ensemble des disciplines du spectacle vivant, le montant des aides accordées est relativement égalitaire mais le théâtre fait exception : les femmes représentent 40 % des bénéficiaires des aides pour le théâtre mais 28 % des montants.

Le Centre national du livre recense la part des demandes d'aides effectuées par les auteurs au titre du soutien à la création et à la traduction littéraire par domaine éditorial. En 2020, la part des femmes demandant des aides est de 47 % et elles sont 43 % à en recevoir. Elles reçoivent des aides d'un montant comparable à celles des hommes (- 1%).

Dans le domaine du cinéma, en 2019, les avances sur recettes avant réalisation du Centre national du cinéma et de l'image animée pour mener à bien leur projet ont été attribuées, pour 41 % d'entre elles, à des femmes réalisatrices ; il s'agit du taux le plus élevé enregistré depuis 2010.

Mais en 2018, le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes était de 2,9 millions d'euros, soit 35 % de moins que le devis moyen des films réalisés par des hommes (4,5 millions d'euros).

Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias : les œuvres des femmes restent moins visibles, moins acquises et moins programmées que celles des hommes

Dans le secteur du spectacle vivant et de la danse, les femmes réalisent en moyenne 38 % des représentations programmées, qu'elles interviennent en termes d'écriture, d'adaptation, de scénographie, de mise en scène, de chorégraphie ou de traduction. Les œuvres programmées écrites par une femme sont moins présentes (29 %) et c'est dans le domaine de la traduction

des œuvres programmées qu'elles sont le plus représentées (44 %) ainsi que dans les fonctions de chorégraphe.

Dans la programmation des théâtres nationaux, la part des femmes autrices a progressé mais reste faible : 26 % en 2018-2019, contre 5 % dix ans auparavant.

Sur environ 1 300 représentations d'opéra, moins d'une sur cinq est mise en scène par une femme au cours de la saison 2020-2021. Les créations féminines figurent davantage dans le répertoire destiné au jeune public (40 %). Les femmes sont très minoritaires dans la direction musicale, l'écriture des livrets et surtout dans la composition.

Dans la programmation d'un échantillon de festivals emblématiques de musique en 2019, les femmes sont très minoritaires, avec 14 % de femmes programmées dans les festivals de musiques actuelles, et 22 % dans les festivals de musique classique.

Dans les arts plastiques, les acquisitions par le Fonds national d'art contemporain d'œuvres réalisées par des femmes sont stables à 47 % en 2019. La part des artistes femmes exposées dans les fonds régionaux a, quant à elle, augmenté sur la même période : elles représentent un peu moins d'un tiers des œuvres exposées en 2019, contre à peine un quart les années précédentes.

Pour les centres d'art, une amélioration s'est dessinée en 2018 et on observe une baisse légère en 2019 avec 38 % de femmes exposées. L'observation de quelques grandes expositions au cours de la période 2013-2019 montre que la parité est dépassée parmi les commissaires de ces expositions.

En 2019, dans le secteur du cinéma, les femmes réalisatrices de longs-métrages restent minoritaires, les trois quarts des films étant réalisés par des hommes. Cette part évolue peu depuis dix ans. Les femmes sont plus nombreuses en proportion à réaliser des courts-métrages (39 % en 2019, une part en augmentation sur dix ans).

En 2019, sur les 35 000 détenteurs de la carte de presse, 48 % étaient des femmes. Celles-ci sont un peu moins représentées dans les métiers de rédacteur en chef (40 %), de reporter photographe (23 %) ou de directeur de publication ou de rédaction (30 %). Elles sont au contraire surreprésentées parmi les secrétaires de rédaction (64 %) ou encore les producteurs et réalisateurs (62 %).

Consécration artistique : peu de femmes primées

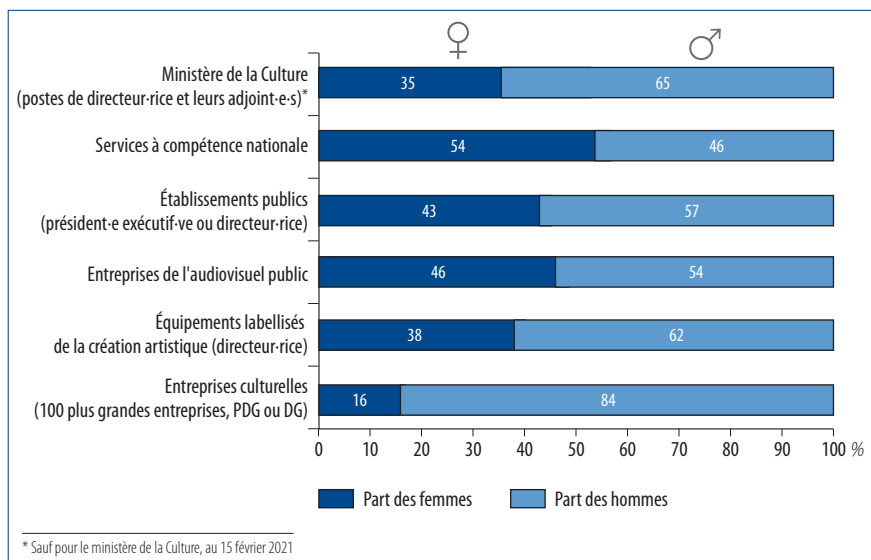
Depuis 1976, seulement 10 % des films primés aux Césars ont été réalisés par des femmes, mais aucun depuis 2010. La proportion de courts-métrages réalisés par des femmes et primés est plus importante (29 %).

La situation est peu favorable pour la musique également : 11 % d'artistes femmes seulement ont été primées aux Victoires de la musique du meilleur album depuis 1985. La situation est plus favorable dans la musique classique où un tiers de femmes ont été primées (33 %).

Dans le domaine de la photographie, de 2012 à 2019, les prix photographiques emblématiques ont été attribués pour un quart environ à des femmes. En 2020, l'attribution de ces mêmes prix s'est déroulée à parité entre femmes et hommes.

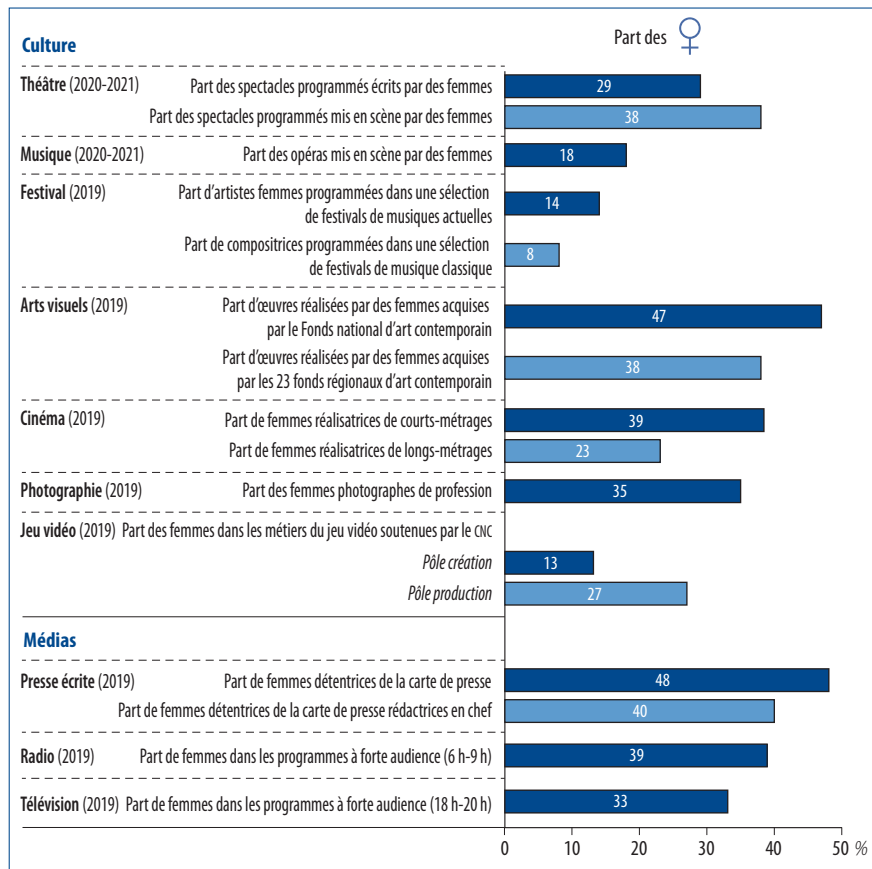
Le livre est l'un des rares secteurs où l'on s'approche de l'égalité sous certains aspects. Les jurys des prix littéraires demeurent majoritairement masculins (58 % d'hommes en 2020). Sur une sélection de neuf des prix littéraires emblématiques (Goncourt, Renaudot, Femina, Interallié, etc.), les femmes représentent 38 % des sélectionnés pour la période 2012-2020. Sur cette même période et pour ces mêmes neuf prix, 40 % d'entre eux ont été attribués à des femmes. Il ne semble donc pas y avoir de discrimination des écrivaines entre la sélection et l'obtention des prix. On compte 64 % de femmes parmi les lauréats de quelques grands prix prestigieux en 2020 ; cela constitue une nouveauté par rapport aux années précédentes. Cette proportion ne s'était jamais observée depuis l'apparition des prix littéraires au début du xx^e siècle.

Mais elles sont minoritaires dans les Académies française, des inscriptions et des belles-lettres et des beaux-arts (respectivement 15 %, 9 % et 15 % au 1^{er} janvier 2021).

Graphique 1 – Postes de direction, ressources humaines au 1^{er} janvier 2020*

Source : Ministère de la Culture, Service des ressources humaines, Insee, Deps-doc, 2021

Graphique 2 – Programmation artistique et présence des femmes dans les médias



Source : Les Archives du spectacle/CNC/Observatoire des métiers de la presse/, Ministère de la Culture, DGCA, Deps-doc, 2021

Une typologie des parcours des intermittents du spectacle indemnisés

Les salariés intermittents du spectacle vivant et de l'audiovisuel peuvent travailler pour de multiples employeurs et enchaîner ou cumuler un nombre non limité de contrats à durée déterminée dits d'usage (CDDU). Ils bénéficient d'un régime de protection sociale qui ouvre droit à une indemnisation du chômage spécifique (annexe 8 de la convention d'assurance chômage pour les techniciens, annexe 10 pour les artistes). Entre 2004 et 2016, pour être indemnisés au titre de ces deux annexes, les intermittents devaient déclarer au moins 507 heures d'activité sur une période de dix mois et demi pour les techniciens et de dix mois pour les artistes.

Une exploitation statistique approfondie des fichiers de Pôle emploi a permis d'observer les trajectoires professionnelles des intermittents indemnisés sur une période de onze années (entre 2005 et 2015) (voir encadré « Source et méthodologie »). On en présente ci-dessous les principaux résultats sous la forme d'une typologie de ces parcours.

Pour caractériser la très grande diversité des parcours professionnels des intermittents étudiés, six trajectoires types ont pu être mises en lumière (graphique 1).

Les confirmés (31 % des artistes, 30 % des techniciens)

Ce groupe constitue près d'un tiers des intermittents étudiés. Il se caractérise par un maintien durable dans l'intermittence du spectacle et par une activité régulière et soutenue tout au long de la période d'observation (132 mois entre 2005 et 2015). Les individus de ce groupe travaillent ainsi en moyenne 65 heures par mois pour les artistes et 73 heures pour les techniciens, ce qui constitue le volume horaire mensuel le plus important au sein de la population étudiée. Durant la période de référence qui a précédé l'ouverture du droit à indemnisation, les techniciens « confirmés » ont cumulé en moyenne 693 heures de travail et les artistes, 653 heures – volumes horaires les plus importants comparés aux autres groupes – et ils ont bénéficié, de ce fait, des conditions d'indemnisation les plus favorables, avec des indemnités journalières moyennes s'élevant à 68 euros pour les techniciens et à 59 euros pour les artistes.

Les individus de ce groupe, qui compte un tiers de femmes, sont pour la plupart âgés de 30 à 54 ans (88 % des artistes et 90 % des techniciens) (graphique 2) et habitent plus souvent en Île-de-France (43 % des artistes, 61 % des techniciens). Ils sont également plus de la moitié à être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent à bac + 2 (graphique 3). Les artistes de ce groupe se distinguent par une proportion plus élevée de titulaires d'un diplôme de niveau bac + 4 ou plus (22 % contre 19 % de l'ensemble des artistes).

Les stables (27 % des artistes, 19 % des techniciens)

Ce groupe ressemble à celui des « confirmés » du point de vue de la stabilité dans le secteur du spectacle des individus qui le composent. Cependant, leur volume horaire mensuel de travail est moins élevé (respectivement 55 heures pour les artistes et 58 heures pour les techniciens). Les individus de ce groupe exercent majoritairement leurs activités dans le spectacle, le recours au travail hors secteur du spectacle étant limité à un mois en moyenne sur toute la période d'observation.

Ce groupe est constitué d'une majorité d'hommes (71 % des artistes et 81 % des techniciens), d'âge médian (entre 40 et 54 ans) (55 % des artistes et 51 % des techniciens). Les « stables » sont les moins nombreux à habiter en Île-de-France (40 % des techniciens et 21 % des artistes).

Ce groupe compte plus d'individus non diplômés que les autres groupes (16 % des artistes et 9 % des techniciens) et plus d'individus titulaires d'un diplôme inférieur à bac + 3 (66 % des artistes et 72 % des techniciens).

Plus de la moitié des techniciens « stables » occupent un poste de technicien son, éclairage, vidéo et image (tableaux 1 et 2), tandis que les artistes de ce groupe sont pour les deux tiers artistes de la musique et du chant.

Les mixtes (6 % des artistes, 14 % des techniciens)

Ces intermittents sont les plus nombreux à cumuler emplois artistiques et techniques au cours d'un même mois (10 mois pour les techniciens et 32 mois pour les artistes entre 2005 et 2015). Ils occupent également plus souvent des emplois relevant de l'autre annexe de la convention d'assurance chômage : les techniciens travaillent en moyenne 6 mois sur l'ensemble de la période en tant qu'artistes et les artistes occupent pendant 14 mois des emplois techniques. Ils ont, en outre, un recours plus fréquent à l'emploi hors annexes 8 et 10 (6 mois pour les techniciens et 2 mois pour les artistes).

Le groupe des « mixtes » est à dominante masculine (75 % des techniciens et 73 % des artistes contre 70 % de l'ensemble des techniciens et 65 % de l'ensemble des artistes). Ils sont âgés de 30 à 39 ans (44 % des techniciens et 43 % des artistes) et titulaires d'un bac ou d'un bac + 2 (52 % des techniciens et 54 % des artistes).

Les jeunes de moins de 30 ans (29 % contre 17 % de l'ensemble de techniciens) sont particulièrement représentés parmi les techniciens de ce groupe.

Les sortants (14 % des artistes, 11 % des techniciens)

Les « sortants » enregistrent une activité intense au début de la période d'observation, mais disparaissent ensuite des fichiers de Pôle emploi. Ainsi, seulement 13 % des techniciens de ce groupe et 28 % des artistes sont présents le dernier mois de la période d'observation. Leur activité à l'extérieur du spectacle est limitée à 4 mois pour les techniciens et à 5 mois pour les artistes et se produit en fin de période d'observation. Pendant les mois travaillés, les techniciens de ce groupe travaillent en moyenne 41 heures par mois et les artistes 40 heures, soit un volume horaire mensuel moyen moins important que celui enregistré chez les individus des précédents groupes.

Les seniors âgés de 55 ans et plus sont particulièrement présents dans ce groupe (15 % des techniciens et 21 % des artistes). Les techniciens appartenant à ce groupe sont plus nombreux à occuper un emploi administratif (16 % contre 12 % de l'ensemble des techniciens). Les artistes « sortants » se distinguent quant à eux par la présence plus marquée de femmes (39 % contre 35 %), de non-diplômés (15 % contre 12 %) et de Franciliens (38 % contre 34 %).

Les entrants (14 % des artistes, 9 % des techniciens)

Les intermittents de ce groupe sont plus nombreux à travailler, en début de période d'observation, dans des emplois relevant du régime général d'assurance chômage, avant de travailler dans le spectacle. Au total, sur l'ensemble de la période observée, ces « entrants » ont travaillé 5 mois en moyenne (sur 132) dans des emplois ne relevant pas des annexes 8 et 10 du spectacle. Durant les mois travaillés, ces intermittents ont effectué un nombre d'heures de travail mensuel bien inférieur en moyenne à celui effectué par le groupe des « confirmés » ou celui des « stables » : les techniciens « entrants » ont travaillé en moyenne 43 heures par mois et les artistes, 39 heures par mois.

Les « entrants » sont constitués d'un tiers de femmes. Il s'agit du groupe le plus jeune (55 % des techniciens et 40 % des artistes ont moins de 30 ans) et le plus diplômé avec 67 % des techniciens et 51 % des artistes titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 et plus. Les détenteurs d'un diplôme de niveau bac + 5 sont également les plus nombreux de la population étudiée (16 % des techniciens et 10 % des artistes). En plus des jeunes, les individus âgés entre 30 et 39 ans sont surreprésentés parmi les artistes « entrants ».

Les techniciens de ce groupe habitent plus souvent en Île-de-France (57 %) et exercent majoritairement des métiers de technicien son, éclairage, vidéo et image.

Les éphémères (8 % des artistes, 17 % des techniciens)

Dans ce groupe, les individus se caractérisent par un bref passage par le secteur des spectacles. Ainsi, les techniciens occupent en moyenne pendant 44 mois et les artistes pendant 33 mois des emplois relevant des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage. Le recours au travail hors spectacle est plus fréquent chez les individus de ce groupe (8 mois pour les techniciens et 6 mois pour les artistes).

Le volume horaire mensuel de travail de ces intermittents est le plus faible de tous les groupes observés : 29 heures par mois en moyenne pour les techniciens et 23 heures pour les artistes.

En ce qui concerne les caractéristiques sociodémographiques, le groupe des « éphémères » se différencie des autres groupes par une surreprésentation des femmes (4 intermittents sur 10). Ils sont plutôt jeunes (26 % des techniciens et 28 % des artistes sont âgés de moins de 30 ans), sont très diplômés (42 % des techniciens et 28 % des artistes sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 et plus), et habitent plus souvent que les autres en Île-de-France (63 % des techniciens et 43 % des artistes).

Parmi les techniciens de ce groupe, les personnes âgées d'au moins 55 ans (8 %) travaillant en tant que techniciens réalisation, régie (30 % des éphémères) ou occupant des postes administratifs (20 %) sont surreprésentées. Du côté des artistes, ce sont les chorégraphes qui sont particulièrement présents au sein de ce groupe (14 %).

Sources et méthodologie

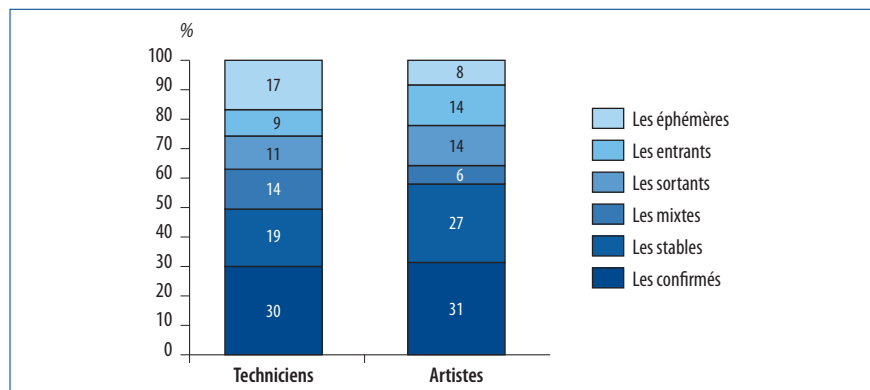
La présente étude est fondée sur une exploitation statistique des données du fichier historique statistique (FHS) et du fichier national des allocataires (FNA) de Pôle emploi. Elle concerne les intermittents ayant eu une ouverture du droit et au moins une période indemnisée au cours de l'année 2010 au titre des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage et dont on étudie la trajectoire sur onze années, entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2015. L'échantillon ainsi constitué se compose de 71 092 individus, 34 220 techniciens et 36 872 artistes.

Pour ces intermittents, l'on dispose d'informations sur leurs caractéristiques socio-démographiques (sexe, date de naissance, diplôme, région d'habitation) et sur l'ensemble de leurs contrats de travail et de leurs heures travaillées, que ces contrats aient concerné des emplois relevant des deux annexes 8 et 10 de l'assurance chômage ou des emplois relevant du régime général. Les trajectoires de ces intermittents ont été observées mensuellement sur les 132 mois couvrant l'ensemble de la période.

Pour en savoir plus

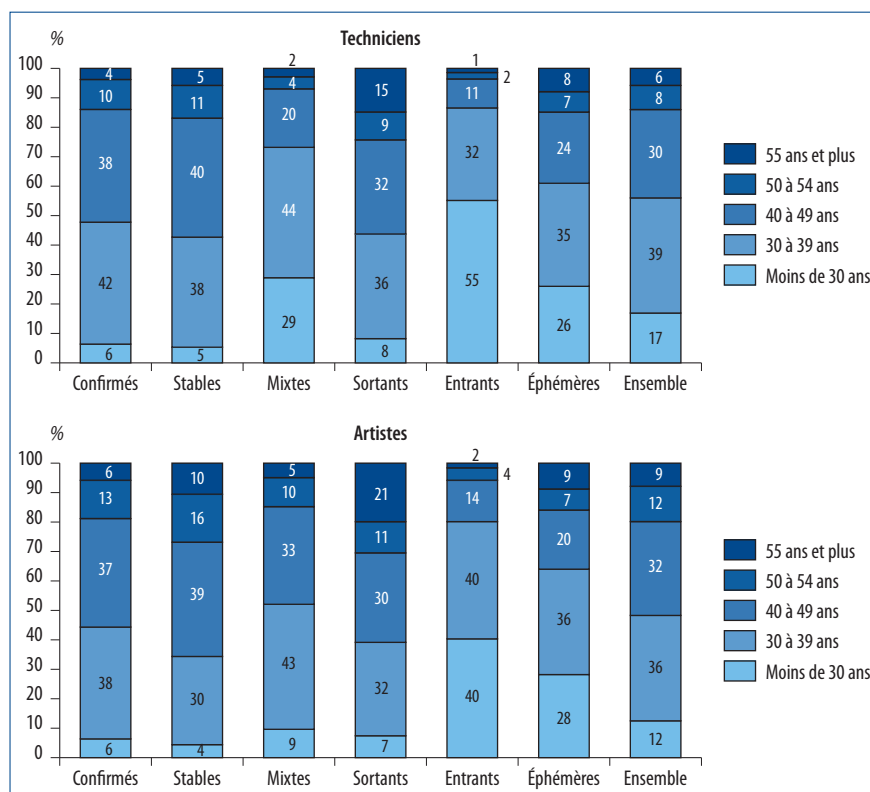
- Sabina ISSEHNANE, Wided MERCHAoui, *Trajectoire des intermittents du spectacle indemnisés*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture Chiffres », 2020-4, novembre 2020

Graphique 1 – Répartition des techniciens et des artistes selon le type de parcours



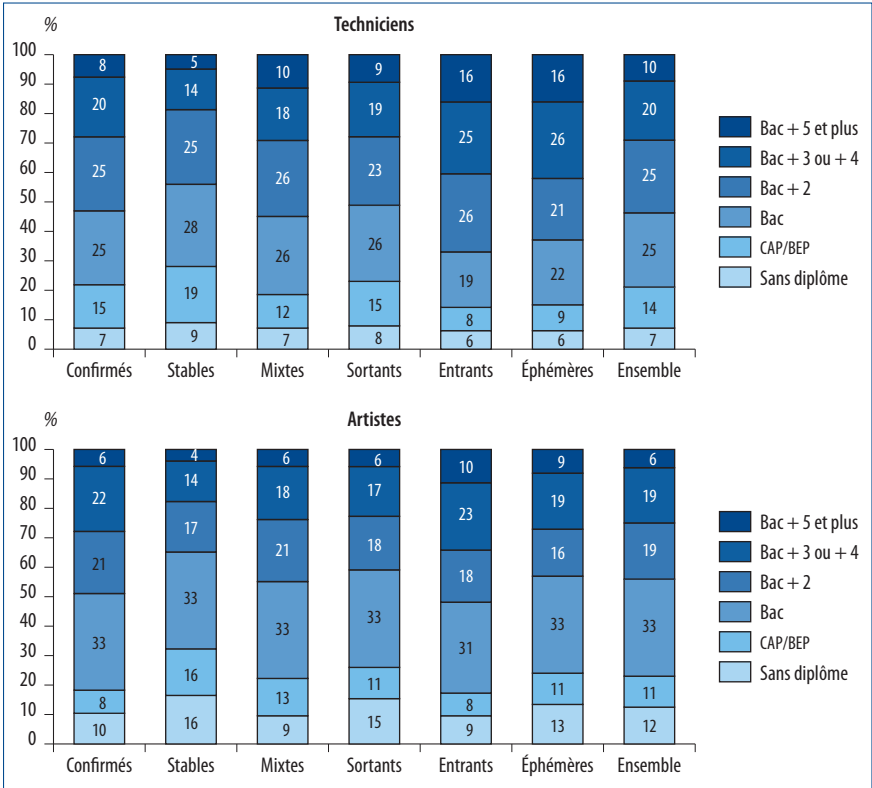
Source : Pôle emploi – Fichier historique statistique des demandeurs d'emploi et Fichier national des allocataires 2005-2015/
Deps-doc, ministère de la Culture, 2021

Graphique 2 – Répartition des salariés intermittents du spectacle selon le groupe et l'âge



Source : Pôle emploi – Fichier historique statistique des demandeurs d'emploi et Fichier national des allocataires 2005-2015/
Deps-doc, ministère de la Culture, 2021

Graphique 3 – Répartition des intermittents du spectacle par type de parcours selon le niveau de qualification



Source : Pôle emploi – Fichier historique statistique des demandeurs d'emploi et Fichier national des allocataires 2005-2015/
Deps-doc, ministère de la Culture, 2021

Tableau 1 – Métier principal des techniciens salariés intermittents indemnisés en 2010

En %

En volume de travail	Confirmés	Stables	Mixtes	Sortants	Entrants	Éphémères	Ensemble
Emplois artistiques	0	0	3	0	0	0	0
Techniciens son, éclairage, vidéo, image	40	55	45	36	42	23	41
Techniciens costumes, coiffure, maquillage	8	4	4	5	6	5	6
Techniciens réalisation, régie	20	15	13	20	17	30	19
Techniciens plateaux, machinerie, décors	20	16	19	18	16	16	18
Autres emplois techniques	4	2	4	5	5	6	4
Personnels administratifs	8	8	12	16	14	20	12

Source : Pôle emploi – Fichier historique statistique des demandeurs d'emploi et Fichier national des allocataires 2005-2015/
Deps-doc, ministère de la Culture, 2021

Tableau 2 – Métier principal des artistes salariés intermittents indemnisés en 2010

En %

Métier principal	Confirmés	Stables	Mixtes	Sortants	Entrants	Éphémères	Ensemble
Artistes chorégraphiques	10	6	4	12	11	14	9
Artistes de cirque, artistes visuels	3	3	7	3	5	5	4
Artistes de la musique et du chant	40	67	40	41	49	42	49
Artistes dramatiques	40	20	37	33	31	28	31
Figurants & assimilés	0	0	0	0	0	0	0
Autres emplois artistiques	1	2	2	6	2	7	3
Emplois techniques	5	2	10	5	2	4	4

Source : Pôle emploi – Fichier historique statistique des demandeurs d'emploi et Fichier national des allocataires 2005-2015/
Deps-doc, ministère de la Culture, 2021